



La tête contre les bras

C'est ce soir au Stade olympique que sera enfin disputé le combat entre Sugar Ray Leonard (à gauche) et Roberto Duran pour le titre mondial des poids moyens. Il s'agit en fait du combat classique opposant les deux philosophies principales de la boxe. Ce sont la tête et les jambes de Leonard opposées aux poings de Duran. Notre éditorialiste sportif Claude Laroche pose quant à lui plusieurs questions concernant Duran.

sport, page C-1

La St-Charles CHARRIE la poliomyélite

par Raymond GAGNE

Le bassin inférieur de la rivière Saint-Charles compris entre le pont Scott et le pont Samson renferme des eaux fortement contaminées représentant un danger potentiel sérieux pour la santé des Québécois.

Les autorités de la ville de Québec sont parfaitement au courant de ce fait. Elles n'en continuent pas moins à

inciter les citoyens à fréquenter ce milieu pour y pratiquer certains loisirs. En particulier, le canotage.

Cette attitude de l'administration municipale est d'ailleurs remise en question par plusieurs milieux qui la pressent même, comme dans le cas de la Société Kabir Koubat, de prévenir les parents du danger qu'il y a pour leurs enfants d'entrer en contact avec

les eaux de cette rivière (Lettre du 23 avril 1980 au maire Jean Pelletier).

Enfants comme adultes déjà prédisposés peuvent être atteints d'affections aussi sérieuses que la polio ou l'hépatite ou autres accidents viraux non moins graves.

Des analyses récentes conduites

(Suite à la page A2, Ire col.)

Québec s'apprête à fabriquer de l'essence à partir du bois

par Pierre PELCHAT

Le méthanol transformé en essence synthétique pourrait bien remplacer d'ici quelques années de fortes quantités d'essence conventionnelle que le Québec doit importer pour faire rouler nos automobiles.

Ce nouveau carburant fait présentement l'objet de sérieuses études au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). On cherche à mettre au point un procédé de fabrication de méthanol à partir de résidus et de

déchets de bois dans le cadre d'un projet gouvernemental d'usine pilote de méthanol.

Le méthanol que l'on appelle communément de l'alcool de bois serait par la suite transformé en essence synthétique pour alimenter nos automobiles sans qu'il soit nécessaire de modifier le moteur.

Pour faire montre de cette possibilité, les experts du CRIQ ont fait fonctionner un moteur à essence, avec de l'essence synthétique produite à

partir du méthanol au cours d'une conférence de presse, hier, à Sainte-Foy.

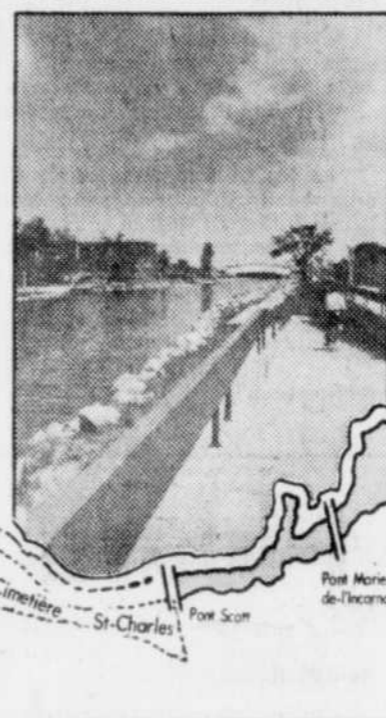
Difficultés

Avant d'en arriver à cette solution, les experts ont étudié d'autres possibilités d'utilisation du méthanol comme carburant pour automobiles.

On en vient à la conclusion que le méthanol non transformé en essence synthétique exigerait des change-

(Suite à la page A2, 2e col.)

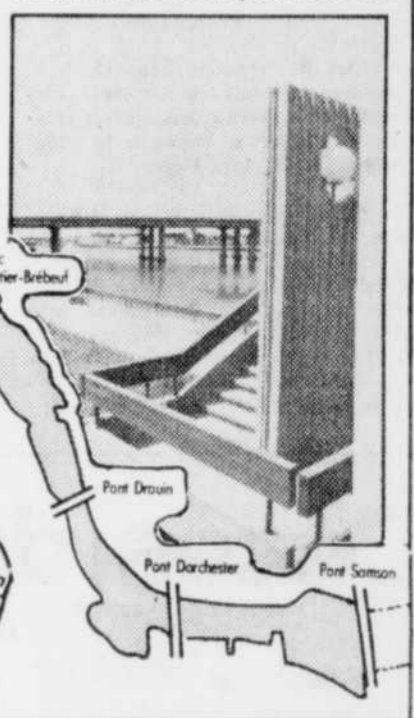
La Saint-Charles au pont Scott



Au parc Cartier-Brébeuf



La Saint-Charles au pont Samson



Deux corps statufiés découverts à Val-d'Or

VAL-D'OR (PC) — Des secouristes de la mine Belmoral ont découvert, à l'aide d'une caméra miniature, les corps recouverts de boue de deux des huit mineurs emmurés dans cette mine d'or il y a un mois jour pour jour.

L'agent Jacques Létourneau, de la Sûreté du Québec, a précisé aujourd'hui que les deux corps ont été découverts tard hier dans un puits de ventilation, au fond du palier de 150 mètres, après que la caméra — laquelle est reliée à un moniteur de télévision — eut été descendue dans ce secteur dans lequel on avait pratiqué une étroite ouverture.

"Ils étaient complètement recouverts de boue, a dit le porte-parole de la SQ. Ils avaient quelque peu l'air de statues."

Il n'a pas été possible d'identifier les corps et il est improbable que les secouristes parviennent à les atteindre avant plusieurs jours encore. En effet, des tonnes de boue obstruent encore les couloirs de la mine.

Les deux corps sont les premiers à être aperçus depuis que les huit mineurs ont été emmurés à la suite de l'effondrement qui s'est produit le 20 mai.

L'agent Létourneau a ajouté que tout porte à croire que trois autres mineurs ont été surpris dans le même puits de ventilation et leurs corps n'ont pas été aperçus parce qu'ils sont probablement submergés de boue et d'eau.

Trois autres mineurs qui ont été emprisonnés dans d'autres secteurs de

(Suite à la page A2, 4e col.)



richard daignault
à ottawa

Marchand veut encore faire parler de lui

Jean Marchand ne se voit pas président du Sénat canadien trop longtemps. Car il n'a pas dit son dernier mot.

A 61 ans, l'homme qui a convaincu son ami Pierre Trudeau à laisser le professorat universitaire pour se joindre à un parti qu'il avait toujours décrié, le Parti libéral du Canada, ne se croit pas vraiment arrivé dans un poste qui, de toute évidence, est surtout honorifique et dont les fonctions sont cérémoniales avant tout.

Il y a tout un univers entre le cérémonialisme de la monarchie parlementaire et le syndicalisme de la classe ouvrière où Marchand a fait sa renommée.

Au cours d'une entrevue Marchand a raconté qu'il s'est plié à l'idée d'accepter la présidence du Sénat pour laisser le poste qu'il convoitait à un sénateur de l'Ouest.

Marchand devait devenir le leader du gouvernement au Sénat, ce qui l'aurait automatiquement replacé aux côtés de ses amis au cabinet, ce qui l'aurait remis dans le courant de la vie politique.

Toutefois le sort a voulu qu'un candidat libéral ne soit élu au Parlement fédéral à l'ouest du Manitoba et Trudeau s'est senti

obligé de redonner son poste de leader au sénateur Ray Perrault de la Colombie-Britannique.

Marchand est capable de grands coups d'éclat.

On se rappellera sa démission du cabinet pour appuyer la cause — maintenant gagnée — du français dans les airs.

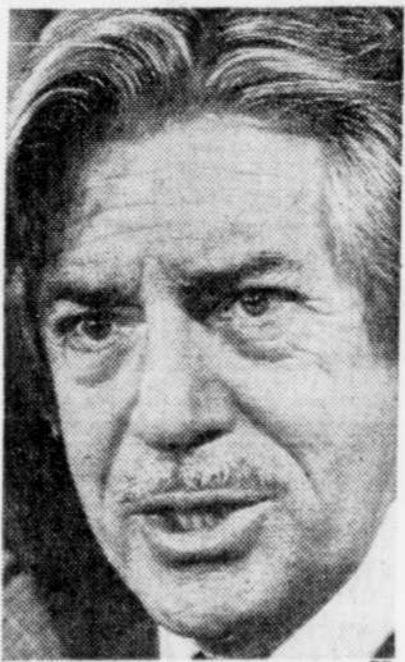
Et, plus loin en arrière, certains se souviendront peut-être des discussions qui avaient entouré la décision d'adopter un régime d'assurance-santé à l'époque de Lester Pearson.

On avait dit que Marchand avait menacé de démissionner à l'époque.

"Tu sais, me dit-il, les journalistes avaient la manie d'écrire que Marchand passait son temps à menacer de démissionner. Dans le cas de l'assurance-santé je l'ai fait."

A l'époque, juste avant que Trudeau accède à la direction du parti, Marchand détenait un pouvoir de négociation immense auprès de Pearson.

Président du Sénat, ça veut dire que Marchand préside les séances du Sénat, représente le Canada, et participe aux cérémonies attachées à ses fonctions.



Jean Marchand, le "vieux tigre", n'a pas donné son dernier coup de griffe.

Mais il a l'air d'un homme qui ronge son frein.

Il me disait: "J'ai vu dans les règlements du Sénat que le président peut passer le trône à un autre sénateur et descendre sur le parquet pour prononcer un discours."

"Je songe à faire ça au cours du débat sur la constitution."

L'entrevue avec Marchand s'est déroulée dans ses appartements particuliers, situés au Sénat même, où il loge d'ailleurs lorsqu'il vit à Ottawa.

C'était la première fois que je le rencontrais dans ce décor solennel.

En arrivant, je suis reçu par le personnel attaché à ses bureaux.

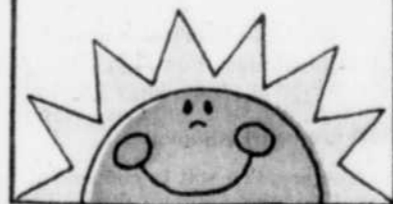
Une secrétaire me conduit dans l'antichambre de son bureau.

(Suite à la page A2, Ire col.)

vendredi

CRAYONS DE SOLEIL

Une jolie gamine de cinq ans expose ses toiles dans une galerie d'art de Québec et CRAYONS DE SOLEIL te la présente. Ton journal de cette semaine t'offre la seconde tranche de l'intéressant dossier sur l'alcoolisme et te propose aussi un grand reportage sur le voyage de neuf élèves de niveau élémentaire en France, un voyage qui n'a pas coûté un cent aux parents. Et il y a aussi, entre autres, un beau dessin pour souligner l'arrivée de l'été. C'est dans le cahier C.



sommaire

Annonces classées	D-2 à D-17
Arts et spectacles	B-4 à B-7
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-12
Carrières et professions	A-10
Décès	D-19
Economie-finances	A-11 à A-14
Feuilleton	D-16
Horoscope	D-15
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 à D-19
Mot mystère	D-5
Mots croisés	D-13
Où aller à Québec	B-6
Page documentaire	A-7
Patron	D-14
Sport	C-1 à C-4
Télévision	B-4

André Arthur quitterait Télé-4

page B-4

Les Expos défaits 5-3 à Los Angeles

page C-2

La formule d'impôt sur une seule feuille

page A-11

La "sainte" bureaucratie

CHARLESTON, Virginie (AP) — Mme Mary Marvich va enfin être naturalisée américaine. La cérémonie est prévue pour demain.

En fait, Mme Marvich, née en Yougoslavie, il y a 107 ans, est arrivée aux États-Unis en 1894. Elle avait alors 21 ans. Et il y a 40 ans qu'elle essayait de devenir citoyenne américaine.

Son dossier était en panne, parce qu'elle ne se souvenait plus du nom du bateau à bord duquel elle était arrivée...

Les autorités de l'Etat ont décidé de la dispenser de cette formalité.

météo

Nuageux avec éclaircies demain. Maximum près de 19. Minimum cette nuit près de 11.

détails en page D-2

Le programme des fêtes de la Saint-Jean dans nos régions

tous les détails page A-5

Négociations rompues à l'Abitibi-Price

(D'après UPC) — Les négociations sont rompues avec l'Abitibi-Price et les négociateurs syndicaux vont recommander la grève à leurs 6.200 membres du Québec, de l'Ontario et de Terre-Neuve.

Selon les estimations d'un représentant du Syndicat canadien du papier (SCTP), à cause des délais occasionnés par la consultation des membres, la grève ne pourra être déclenchée avant une dizaine de jours.

Les dirigeants du SCTP expliqueront aujourd'hui en conférence de presse, les raisons qui ont poussé le syndicat à rejeter les offres de l'Abitibi-Price.

Il y a trois semaines, comme on faisait alors état LE SOLEIL, les 40.000 syndiqués du SCTP ont décidé que l'Abitibi-Price serait la compagnie cible en vue de négociations pour une entente type commune à tous les travailleurs du papier. Les négociations avec les autres fabricants de papier ont donc été suspendues.

Le choix des syndiqués s'est arrêté sur cette compagnie parce qu'elle est la plus importante et parmi les plus rentables des manufacturiers canadiens des pâtes et papiers.

Trois des douze usines de l'Abitibi-Price sont au Québec: plus de 2.000 travailleurs sont répartis dans

les usines de Chandler, Beupré et Kéogami.

Pour soutenir ce groupe de travailleurs qui servira de fer de lance au SCTP, un fonds de grève spécial a pris forme afin de porter de \$40 à près de \$100 par semaine les allocations de grève.

Le STCP représente 40.000 travailleurs répartis dans 30 usines qui produisent près de 80 pour 100 de la production canadienne de papier journal. Les usines de l'Abitibi fournissent 20 pour 100 de toute la production canadienne.

Lors d'une rencontre des quelque

200 présidents des sections locales du syndicat qui s'est tenue le 27 mai dernier, la décision avait été prise de ne signer aucune convention collective qui offrirait des avantages inférieurs à ceux inscrits dans l'entente intervenue à la Irving Pulp and Paper du Nouveau-Brunswick. Cette entente prévoit des augmentations moyennes de 17,9 pour 100 la première année, et de 9,5 pour 100 la seconde d'un contrat

de deux ans, soit des salaires horaires de base de \$10.16 et \$11.85.

D'autre part, les travailleurs sont aussi décidés à ne pas ratifier une entente pour plus de deux ans.

Le 3 mai, le syndicat avait refusé une augmentation de 90 cents l'heure pour la première année de l'entente, et de 9,5 pour 100 la seconde année.

Deux corps...

(Suite de la première page)

la mine d'or au moment de la catastrophe sont maintenant présumés morts par les autorités de la mine. Leurs corps n'ont pas encore été localisés.

Selon l'agent Létourneau, la caméra a pu déceler des marques laissées sur les parois du puits d'aération indiquant que l'eau avait atteint un niveau dépassant de beaucoup la tête des mineurs. Tout porte à croire qu'ils ont péri noyés presque immédiatement après l'effondrement qui a englouti dans la mine des tonnes de boue et d'eau.

Les corps des deux mineurs n'ont été découverts qu'après que les secouristes eurent siphonné la boue et l'eau remplissant le puits d'aération. Le porte-parole de la police a indiqué

que les secouristes vont poursuivre le travail d'assèchement en aspirant la boue en empruntant pour ce faire une rampe conduisant au puits d'aération. Il s'agit là cependant d'un travail laborieux qui prendra au moins deux autres jours.

Caméra défectueuse

Pour ce qui est de la caméra miniature, elle ne sera plus utilisée. Les secouristes avaient d'ailleurs cessé d'utiliser cet équipement sophistiqué après que leurs premiers efforts se furent avérés vains. L'agent Létourneau a précisé qu'une fois la caméra retournée à Montréal, des techniciens se sont aperçus qu'elle était défectueuse. Elle fut donc réparée et retournée à Val-d'Or à bord d'un avion il y a deux jours.

La St-Charles...

(Suite de la première page)

par les laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires d'Agriculture-Québec démontrent hors de tout doute que les produits toxiques et les bactéries de toutes natures y affichent une présence en quantité énorme.

La situation

En mars 1980, des prélèvements réalisés en quatre points différents et à plusieurs reprises ont confirmé la présence de 16.000 / 100 mil coliformes totaux et de 5.000 / 100 mil coliformes fécaux.

Ce qui a fait dire à Claude Bergeron, le directeur général de l'inspection des aliments au laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires du ministère québécois de l'Agriculture: "Le nombre de coliformes totaux et de coliformes fécaux détectés aux sites de prélèvement (quatre endroits) les plus significatifs indique une qualité sanitaire des plus déficientes correspondant à celle d'eaux brutes, hautement contaminées, véhiculant indéniablement des agents épidémiques telles les bactéries pathogènes (virus poliovirus, virus de l'hépatite, écovirus) et des souches vaccinales susceptibles de reprendre de la virulence." (Lettre au Service des loisirs et parcs de la ville de Québec, le 24 mars 1980).

Le même jour, 24 mars, M. Michel Lagacé, biologiste, écrivait: "Des apports d'eau usées sanitaires contaminent les eaux de la rivière Saint-Charles à partir des confluent des rivières Lorette et Du Berger vers l'aval. Les éléments nutritifs passent à des valeurs cinq à huit fois supérieures à la limite supérieure acceptable

comme critère de plein usage. Il en est de même pour les coliformes totaux et fécaux, les streptocoques fécaux, la conductivité, l'azote ammoniacale, la DBO et les solides dissous."

Et M. Lagacé ajoutait: "Le secteur en aval du pont de la rue Marie-de-l'Incarnation est une zone où les sédiments sont contaminés."

Enfin, il précisait: "Les concentrations de cuivre et de zinc dans l'eau sont situées à la limite des seuils reconnus pour la qualité de vie."

Une étude réalisée en septembre 1978 avait déjà démontré le caractère dangereux du secteur de la Saint-Charles situé entre Marie-de-l'Incarnation et le pont Samson.

Le résultat des prélèvements effectués à six stations de vérification s'établissait à plus de 100.000 coliformes totaux par station et à une moyenne de 3.200 coliformes fécaux.

Anachronisme

La situation dangereuse actuelle n'en représente pas moins un anachronisme par rapport à ce que préconisait en 1962, dans un mémoire, la Chambre de commerce de Québec.

Celle-ci décrivait d'abord la Saint-Charles d'alors comme "un cloaque charroyant déchets et débris, exposant un sol fangeux et empuanti."

Elle préconisait en particulier, l'assainissement de la rivière par le parachèvement de l'égoût collecteur, l'épuration des eaux usées avant qu'elles atteignent le cours d'eau et le nettoyage du fond de la rivière.

Elle suggérait également qu'on

transforme les terrains en bordure du cours d'eau en aménagement des parcs d'ornementation, de récréation et de promenades.

Enfin, elle mettait en garde les autorités et les invitait à "éviter la construction de murs de soutènement en béton."

L'anachronisme de la situation actuelle découle principalement de quatre choses:

1— Non seulement l'assainissement de la rivière n'a pas été réalisé mais elle est maintenant polluée au point de représenter un danger public véritable.

2— L'égoût collecteur a été amélioré mais il laisse encore couler dans la rivière les eaux usées et ce, en 12 points différents qu'on appelle régulateurs.

3— Les eaux usées des municipalités situées en amont ne sont pas encore traitées avant de parvenir au cours d'eau.

4— Finalement, le type d'aménagement qui a été retenu et réalisé par les autorités a voulu qu'on enserme le cours d'eau entre deux énormes murs de béton.

La Société Kabir Koubat a écrit au ministre de l'Environnement, Marcel Léger le 15 avril 1980 ce qui suit: "A la vue des résultats d'expertise que nous possédons, certains spécialistes ont affirmé que la ville de Québec, à l'aide de subventions fédérales, avait transformé le bassin inférieur de la rivière Saint-Charles en un véritable étang d'oxydation."

Décès de Gérard Picard



MONTREAL (PC) — M. Gérard Picard, militant syndicaliste bien connu, est décédé jeudi à l'âge de 73 ans.

Journaliste durant quelques années à L'Action catholique de Québec, M. Picard devenait en 1934 président du Conseil central des syndicats catholiques.

De 1946 à 1958, il fut président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, qui est devenu la Confédération des syndicats nationaux. Il a exercé diverses fonctions au sein de cet organisme, notamment celle de président du Conseil central de Montréal.

M. Picard fut aussi membre du Conseil supérieur du travail du Québec, professeur au département des relations industrielles de l'Université Laval et, de 1979 à sa mort, président du Conseil sur le maintien des services de santé et des

services sociaux en cas de conflits de travail.

Au cours de sa carrière de syndicaliste, il eut maille à partir plusieurs fois avec l'ancien premier ministre Maurice Duplessis, et il y a quelques années, se portait candidat lors d'élections fédérales.

De son passage dans le journalisme, M. Picard avait conservé le goût des questions linguistiques et il publiait en 1968 un précis de grammaire française. Il collaborait aussi de temps à autre à divers périodiques.

M. Norbert Rodrigue, président de la CSN, a déclaré qu'en M. Picard le Québec venait de perdre son plus grand militant syndical et il a rappelé avec éloges les grèves auxquelles il avait participé ou qu'il avait dirigées: Asbestos, Louisville, Radio-Canada, Dupuis Frères, Vickers, Alean, etc.

Marchand...

(Suite de la première page)

Lourde, imposante dans son magnifique encadrement sculpté, la porte de chêne s'ouvre silencieusement.

La pièce qui m'apparaît est sombre mais richement décorée et meublée dans le style anglais du siècle dernier.

Une douce lumière, filtrée par les fenêtres carrelées, illumine une chevelure argentée et penchée sur une table à écrire.

La tête se lève, après un moment, dans un mouvement vif.

C'est Marchand. Il éclate de rire en me voyant — nous nous connaissons depuis longtemps — et il me prie de prendre un siège pendant qu'il finit une lettre.

Quel portrait invraisemblable!

L'homme des barricades de la grève de l'amianté, il y a 30 ans, l'homme qui a fait la lutte, même contre certains évêques, en 1960, pour déconfectionner les syndicats catholiques et créer la Confédération des syndicats nationaux, mieux connue sous son sigle CSN, l'homme qui pouvait soulever une foule comme pas un, oui Marchand, ex-président de la CSN, aujourd'hui président du Sénat, la Chambre haute du Parlement canadien.

Il y a la quelque chose d'hétéroclite et Marchand est le premier à ne pas prendre tout cela trop au sérieux.

A chaque jour de séance, au Sénat, Marchand doit endosser le costume pour "la parade" comme il l'appelle lui-même.

Il faut quand même faire ça sérieusement car à Ottawa, il y a des centaines de touristes de tous les coins du Canada et de diverses régions du monde qui viennent voir la cérémonie d'ouverture des séances du Sénat.

J'assiste à cette parade, avec les touristes. Je pensais rester assis mais un constable me fait signe de me lever.

L'écho des pas résonne dans le corridor qui mène des appartements du président au Sénat et un crieur, en uniforme, lance d'une voix de stentor: "Monsieur le Président!"

Derrière le sergent d'armes qui porte la masse — espèce de bâton à tête d'or qui symbolise le pouvoir

royal — arrive Marchand, tricorne noir en tête, bavettes blanches au cou, et tige sur les épaules.

Du haut de la galerie, par la suite, je le regarde assis sur le trône de la présidence. L'abondance de ses cheveux blancs contraste avec le velours, couleur de pourpre, sur lequel ils sont adossés.

Il a l'air d'un vieux tigre. Il n'a pas donné son dernier coup de griffe, pour marquer l'histoire du pays.

Québec s'apprête...

(Suite de la première page) ments techniques aux automobiles et cela, même si on mélange une petite quantité d'alcool de bois avec de l'essence conventionnelle.

Quelle qu'en soit la concentration dans l'essence, l'emploi du méthanol présente des problèmes d'ajustement de moteur. Le démarrage par temps froid est rendu plus difficile. En plus, le liquide en question peut causer la corrosion des circuits d'alimentation et du réservoir à essence sans parler du problème de mélange.

C'est pour ces différentes raisons que les spécialistes du CRIQ favorisent une transformation de l'alcool de bois en essence synthétique éliminant par le fait même tous les problèmes d'utilisation dans les moteurs d'automobiles.

On estime que la transformation du méthanol en essence coûterait environ 15 pour 100 de plus au coût de construction d'une usine de fabrication de méthanol à partir de matière ligneeuse.

\$2.60 le gallon

D'après les études du CRIQ, il pourrait en coûter entre \$0.94 et \$2.60 pour fabriquer en usine un gallon d'essence synthétique à partir de bois.

On calcule que le prix d'un gallon d'essence synthétique produit à partir du méthanol sera entre deux et quatre fois plus élevé que celui du gallon de

méthanol. Or, on sait que le prix de revient d'un gallon de méthanol se situe entre \$0.47 et \$0.65.

Toutefois, si les présentes recherches sont couronnées de succès, on pourrait réduire le coût de fabrication de l'essence synthétique entre \$1 et \$1.25 le gallon.

Usine pilote

L'usine pilote de méthanol qui est projetée aurait une capacité de production de 15 millions de gallons par année. A partir de ce volume, on pourrait tirer de six à sept millions de gallons d'essence synthétique, ce qui représente environ la consommation quotidienne d'essence des Québécois.

En d'autres mots, il faudrait 365 usines de cette taille pour assurer tout l'approvisionnement en essence du Québec. Et, une telle usine pourrait coûter près de \$50 millions. Toutefois, on espère en réduire les coûts de construction en limitant les étapes dans le procédé de fabrication. La construction de cette première usine de méthanol au Québec pourrait durer quatre ans.

Le gouvernement québécois a déjà prévu quelques dizaines de millions de dollars pour ce projet à partir des \$200 millions qu'il espère obtenir d'Ottawa en dédommagement pour l'arrêt des travaux de construction de l'usine d'eau lourde LaPrade à Bécancour.

vente jours d'été



twik®

robe chemisier tricot Lacoste rég. \$38.

29.95

robe manches courtes, col Lacoste, en coton et polyester, ceinturée blanc, mauve, rose, jaune p.m.g.



twik®

robe T-shirt longue rég. \$18

9.99

en coton et polyester, fines rayures contrastantes, encolure en V, manches courtes, fendue sur les côtés, royal, fuchsia, jaune, noir p.m.g.

vente de T-shirts

reg. jusqu'à \$16.

9.99

encolure en V ou double V, manches trois-quarts, style « cape »... boutonnés sur l'épaule ou à l'encolure... unis ou à rayures, tailles et couleurs assorties

vente vêtements « détente »

reg. jusqu'à \$35.

19.99

robes de chambre, d'intérieur, de soleil, sorties de plage... tailles et couleurs assorties

vente petits sacs matelassés

reg. jusqu'à \$25

14.99

sacs en coton « ciré », à rabat, bandoulière et garnitures de cuir, styles « porte-jumelles », « aumônière », couleurs assorties

demi-jupon bordé dentelle

reg. \$10.50

7.99

notre meilleur vendeur, en nylon, fendu sur les côtés, champagne, blanc p.m.g.

la maison

simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

LA QUOTIDIENNE

(tirage de jeudi)
5-0-0

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION

647-3233 647-3394

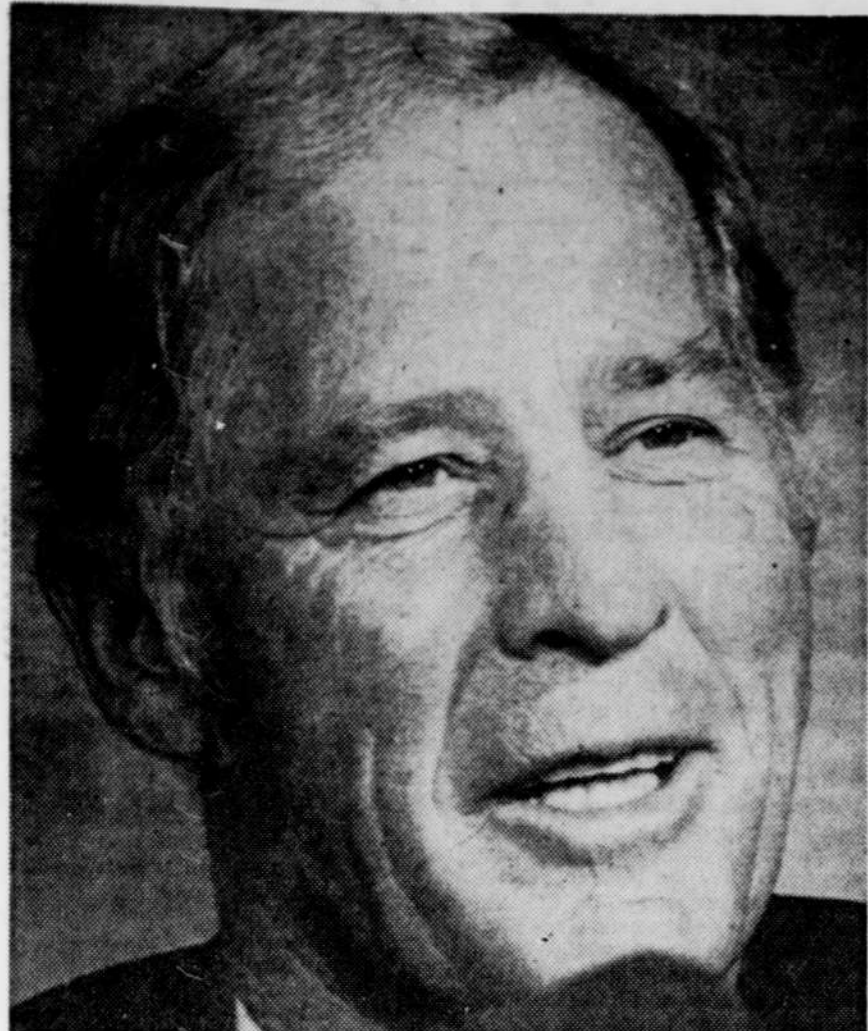
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

le mot du jour

Mal organisé

Lorsque l'on parle de problèmes d'organisation, on ne peut pas toujours dire que ce sont des problèmes organisationnels. Organisationnel concerne l'organisation, mais pas n'importe quelle organisation: l'organisation politique.

Pierre BELLEAU



Au sortir de deux jours de négociations intensives avec le ministre Marc Lalonde, le ministre de l'Énergie de l'Alberta, M. Merv Leitch, a émis de sérieux doutes sur la possibilité pour MM. Trudeau et Lougheed de conclure un accord d'ici 30 jours.

Trudeau et Lougheed ont 30 jours pour dénouer l'impasse

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, et son homologue albertain, M. Peter Lougheed, devront s'entendre avant le 1er août s'ils veulent éviter une confrontation majeure entre Ottawa et Edmonton sur le prix du pétrole canadien.

Cependant, si l'on en juge par les propos tenus hier par le ministre de l'Énergie de l'Alberta, M. Merv Leitch, les deux hommes pourraient éprouver des difficultés majeures à réconcilier les positions de leurs gouvernements respectifs.

M. Leitch sortait de deux jours de négociations intensives avec son vis-à-vis fédéral, M. Marc Lalonde.

"Il ne serait pas vrai de dire que nos positions se rapprochent, l'inverse serait plus près de la vérité", a déclaré M. Lalonde hier au cours d'une conférence de presse. "Il y a peu d'intérêt à poursuivre les négociations à cause du peu de chance que nous en arrivions à un accord", a affirmé M. Leitch alors qu'il rencontrait les journalistes hier en fin d'après-midi.

Voilà pourquoi les deux ministres de l'Énergie ont convenu de prolonger jusqu'au 30 juillet l'entente actuelle qui devait prendre fin dans 10 jours.

Toutefois, M. Leitch s'est montré très clair pour souligner qu'il avait proposé cette extension seulement parce que le premier ministre Trudeau doit effectuer un séjour à l'étranger d'ici la fin du mois et non parce que des progrès ont été enregistrés dans les négociations.

Plus tôt dans la journée, le ministre Leitch servait une fin de non-recevoir à la troisième et à la quatrième proposition que lui présentait M. Lalonde, ajoutant qu'il n'avait même pas discuté des détails des offres de son homologue fédéral "tant nos positions s'éloignent l'une de l'autre".

Plus de concessions

En fait, a-t-il expliqué aux journalistes, l'Alberta exige de tirer "le même bénéfice net" d'une entente avec le gouvernement Trudeau que de celle conclue en décembre dernier avec l'administration conservatrice de M. Joe Clark.

Selon l'accord de décembre dernier, le prix du baril de pétrole canadien, qui se vend actuellement \$14,75 soit \$20 de moins que le prix international, aurait grimpé de \$4 en 1980 et de \$4,50 par an pour les trois prochaines années, pour finalement

atteindre 85 pour cent du prix international.

Affirmant qu'il ne voulait pas "se montrer inflexible", M. Leitch a fait remarquer que son gouvernement accepterait de modifier certains termes de l'entente, de changer les échéanciers des majorations de prix, le tout sous condition que cet exercice n'affecte pas les bénéfices de l'Alberta et ne contredise pas le principe de lier le prix du pétrole albertain au prix international.

En contrepartie, le ministre Lalonde a réaffirmé la volonté du gouvernement fédéral de tirer les mêmes

revenus d'une entente sur le pétrole que prévoyait le budget conservateur, qui comportait la funeste taxe de 18 cents le gallon d'essence, tout en respectant la promesse électorale de ne pas imposer une telle taxe.

En fait, M. Lalonde défend ainsi la thèse libérale d'un gouvernement national fort qui dispose des fonds nécessaires pour subventionner la consommation de pétrole dans l'Est du pays, encourager la conversion au gaz naturel, aider la petite et moyenne entreprise et les consommateurs à faire face à des hausses importantes du prix de l'énergie.

Le Grand Théâtre sur la liste des "interdits" des musiciens

par Jacques SAMSON

Le Grand Théâtre a été placé sur la liste des "interdits", de l'Association des musiciens de Québec, à la suite de sa décision de mercredi de passer outre à un ultimatum du syndicat et de présenter un spectacle avec des musiciens qui ne sont pas membres de cette union.

La nouvelle a été confirmée hier, par M. Pierre Lessard, vice-président de l'Association des musiciens de Québec. Cette décision place à toutes fins utiles le Grand Théâtre dans l'impossibilité de fonctionner. Depuis hier, plus un seul musicien membre de la Fédération américaine des musiciens n'est autorisé par son syndicat à travailler au Grand Théâtre de Québec.

Tous les membres de l'Orchestre symphonique, entre autres, sont signalés avec l'AMQ. Tant que durera l'"interdit", l'OSQ ne pourra pas donner de concerts au GTQ. Il en est de même pour Oscar Peterson qui doit venir en août prochain dans le cadre

du Festival "Les murs de sons". Il est membre de ce syndicat et il refusera de jouer au Grand Théâtre. La même règle s'applique à tous les musiciens qui accompagnent ceux qui viennent chanter au GTQ.

Au Grand Théâtre

Au Grand Théâtre de Québec, on ne s'est pas rendu à l'ultimatum de mercredi, mais dans un télégramme adressé au syndicat, M. Jean-Charles Latour avise que les spectacles de Francine Loth et de Sandy Peters qui devaient avoir lieu hier et ce soir sont annulés et demande une rencontre avec les représentants du syndicat pour négocier. Ces négociations pourraient avoir lieu dès la fin de semaine. Dans sa déclaration au journaliste du SOLEIL, M. Latour se limite au contenu de son télégramme ne voulant pas faire de déclaration qui pourrait envenimer la situation.

Le problème

Le problème est simple. L'Association des musiciens de Québec, comme celle de Montréal, affiliée à la Guilde

américaine, signe des ententes avec les divers producteurs de spectacles, garantissant l'engagement exclusif de ses membres. Avenant le cas d'une dérogation à l'entente, l'institution est placée sur la liste des "interdits".

L'union des musiciens possède des ententes d'exclusivité avec la Place des Arts à Montréal, avec Radio-Canada, avec Radio-Québec, avec le Centre national des arts à Ottawa, etc. Une telle entente serait toujours en vigueur avec le Grand Théâtre de Québec, selon le vice-président du syndicat, malgré qu'on soit rendu au stade d'une nouvelle négociation. M. Lessard précise que les demandes de son syndicat sont entre les mains du Grand Théâtre depuis le mois d'avril dernier.

Un monopole

La Guilde, comme on appelle communément ce syndicat dans le milieu artistique, exerce un monopole dans la plupart des salles de spectacles de Québec. Ce même monopole existe dans les principaux réseaux de télévision.

Il y a peu de temps, un nouveau syndicat, celui-là affilié à la CSN, est entré dans la ronde. Le Syndicat de la musique du Québec réclame des employeurs les mêmes droits qu'ils accordent à la Guilde. Les frictions entre les deux syndicats sont nombreuses. Jusqu'à maintenant, c'est l'Association des musiciens qui est sortie gagnante. Cette rivalité place cependant les employeurs dans un sérieux dilemme. Qu'ils négocient avec l'un ou l'autre, ils sont coincés. Pour l'instant les producteurs penchent du côté du plus fort.

Un règlement

Les négociations qui doivent s'amorcer entre le Grand Théâtre et l'AMQ sont cruciales. Pour le moment, les deux parties veulent négocier. C'est tout ce qu'il y a de positif.

En fin d'après-midi hier, M. Lessard n'avait pas encore reçu le télégramme du directeur général du Grand Théâtre, mais il a confirmé au SOLEIL que son syndicat est prêt à rencontrer les gens du GTQ.

Un rappel de la vie exemplaire de certains chrétiens



jean martel
A ROME

rien que, depuis toujours, les fidèles se sont attachés — de façon excessive parfois — au culte des saints et des saintes.

En effet, comme l'a rappelé le concile Vatican II, il y a une fraternité entre les humains: une fraternité entre ceux qui "pataugent" encore dans les mille et une misères du quotidien et ceux qui de leur vivant ont vécu plus intensément leur foi.

Signification et étapes

L'abbé Honorius Provost, prêtre du séminaire de Québec et vice-postulateur de la cause de Mgr de Laval, rappelle qu'aux premiers temps du christianisme la réputation de sainteté, appuyée plus ou moins par des faveurs obtenues, suffisait à une canonisation populaire improvisée. Depuis le douzième siècle, il s'est établi à ce sujet une discipline très sérieuse, pour ne pas dire très rigoureuse.

Vénérable, bienheureux et saint: voilà trois termes que l'Eglise emploie pour désigner ceux qui ont vécu une vie chrétienne exceptionnelle. Toutefois, chacun de ces termes revêt une signification particulière.

Le vénérable, c'est celui dont on a reconnu l'héroïcité des vertus. Mgr de Laval fut considéré vénérable en 1960, Marie de l'Incarnation en 1911 et Kateri Tekakwitha en 1943.

Quant au bienheureux, il peut recevoir un culte public, mais ce culte ne peut lui être rendu à la grandeur de l'Eglise; il est limité au pays, au diocèse ou à la communauté religieuse où il a vécu.

La canonisation, qui permet de décerner le titre de saint, est accordée à la suite de deux miracles reconnus (guérisons physiques établies scientifiquement comme miraculeuses). Celui ou celle qui est ainsi déclaré saint ou sainte peut alors recevoir un culte public en tout lieu de l'Eglise universelle.

Il n'est pas sûr que tous les gens de chez nous apprécieront à sa juste valeur cette triple béatification du 22 juin. Les trois nouveaux bienheureux n'ont peut-être pas les caractéristiques de ces vedettes d'aujourd'hui, c'est-à-dire de ces étoiles du sport, de la télévision ou de la chanson.

En tout cas, si leur popularité est moins grande, au moins elle ne meurt pas; elle franchit les siècles. C'est que l'idéal qu'ils proposent est éternel.

Une fin de semaine chaude et ensoleillée... comme en été

par Michel CORBEIL

Ce sont les vacanciers qui seront heureux durant la longue fin de semaine qui s'amène.

Après un mois de juin qui a affiché jusqu'ici des températures en-dessous des normales de saison, le mercure s'immobilisera dans la zone du beau temps pour demain, dimanche et lundi. Les minima et maxima seront (enfin) saisonniers, oscillant entre 20 et 25 degrés Celsius.

Vous pouvez donc ramasser vos p'tits, votre brosse à dent et votre panier à pique-nique et partir pour de longues randonnées: un soleil radieux devrait se balader au-dessus de la province. Paraîtrait que ce serait une manigance du maire de Montréal pour attirer les gens à SES Florales.

La même situation est prévue pour les Etats américains du Maine, et du New Hampshire. Faites plaisir à la tante Germaine, qui s'est loué un chalet là-bas, et allez lui rendre

visite avec toute la famille à Old Orchard.

A compter de mardi, le 24 juin, le fond de l'air se refroidira. Le ciel s'ennuagera dans la nuit de lundi à mardi et des averses pourraient tempérer les feux de la Saint-Jean. Selon Canada, cette prévision de la météo prévaudra pour tout le Québec et l'est des Etats-Unis.

Le temps semble incertain pour les chanceux dont le congé de la

Saint-Jean s'étirera au-delà de mardi. "J'aime autant ne pas parler pour les jours suivants mardi, laisse entendre M. Eddy Walsh, météorologue à Environnement Canada. Les pronostics pourraient décourager les gens... Mais, cela vaut ce que ça vaut. Ce sont des prévisions faites à partir des statistiques des années précédentes."

Certains seraient contents que les statistiques se trompent.

Cantin subira son procès à l'automne

CHIBOUGAMAU (PC) — Accusé d'homicide involontaire en rapport avec l'incendie qui, le 1er janvier 1980, a causé la mort de 48 personnes au Club Opemiska de Chalais, Florent Cantin subira son procès cet automne.

Ainsi en a décidé hier le juge Bertrand Gagnon, de la Cour des sessions de la paix, à

l'issue d'une courte instruction préliminaire.

Le procureur du ministère public, Me Paul Roy, avait déposé en preuve la transcription du dossier de l'enquête du coroner à l'issue de laquelle Cantin, qui est chômeur, avait été trouvé criminellement responsable de l'incendie.

Le juge Gagnon a affirmé que le procès serait tenu à Amos, à 280 kilomètres à l'ouest de Chalais.

La date exacte du procès sera fixée au début du prochain terme des assises.

Entre-temps, Cantin pourra demeurer en liberté, grâce au cautionnement de \$3.000 versé par son père.



Réouverture le 21 juin

A l'île d'Orléans

Le Domaine du Seigneur Mauvide, un restaurant-musée qui fait l'histoire depuis 1734.

Au menu du soir: nouvelle cuisine québécoise sous la direction du chef Janet Duplain.

Au menu du café-terrace: variété de plats exclusivement végétariens.

Musique de chez nous avec "Fleur de son" les samedis et dimanches
Réservation: 829-2915

Le Domaine du Seigneur Mauvide restaurant-musée

LE DOCTEUR
CLAUDE JINCHEREAU
Chirurgien-dentiste
avise sa clientèle de la réouverture de son bureau au début d'août. Vous pouvez prendre rendez-vous immédiatement.
(Bien-Être Social accepté)
Tél.: 681-3322

Garçonnet de 7 ans traité pour gonorrhée

NEW YORK (d'après UPD) — Selon les médecins qui traitent un enfant de sept ans pour une maladie vénérienne, celui-ci a été contaminé par une fillette de 10 ans. Un porte-parole de l'hôpital Lincoln, dans le Bronx, a déclaré que la mère du

garçonnet l'a amené à la pédiatrie il y a quatre à six mois, et l'on a diagnostiqué une gonorrhée. L'enfant aurait admis avoir eu une relation sexuelle avec une amie de 10 ans. Les autorités de l'hôpital n'ont pas dévoilé le nom des enfants.

MESSAGE TRÈS IMPORTANT AUX ÉLÈVES DES COLLÈGES PRIVÉS

Vous avez probablement déjà reçu de votre collège la liste des manuels et articles scolaires qui vous seront nécessaires pour la rentrée de septembre 1980. LE CENTRE PÉDAGOGIQUE INC. est déjà en mesure de vous servir et vous éviter ainsi la cohue des derniers jours du mois d'août. Il vous suffit de venir nous visiter immédiatement ou encore de nous faire parvenir votre liste en nous indiquant votre nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que la date à laquelle vous prendrez possession de votre commande. En procédant de cette façon vous serez à l'abri d'une hausse probable des prix et serez assuré d'avoir votre commande au complet. Depuis plus de 50 ans LE CENTRE PÉDAGOGIQUE INC. est au service de l'enseignement et notre devise est de toujours mieux vous servir. Nous vous prions aussi de noter qu'afin de permettre à nos employés de prendre des vacances bien méritées nos locaux seront fermés du 21 juillet au 4 août 80.



LE CENTRE PÉDAGOGIQUE INC.
2299, Versant-Nord
Ste-Foy - Tél.: 688-1943

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-

Le livre d'or de Val-Bélair a finalement été "étrenné"

par Gilles OUELLET

Val-Bélair, une charmante municipalité située au nord-ouest de Québec, rêve ouvertement de devenir un jour "une vraie ville", selon l'expression du maire, M. Yvan Dubé.

Evidemment, une vraie ville doit avoir son livre d'or. En 1974, flairant les ambitions de ce territoire, les autorités municipales ont acheté un livre d'or qui fut jusqu'ici caché dans un coffre en attendant un grand jour. Ce fut hier!

Pour bien accueillir le ministre des Transports, M. Denis de Belleval, qui annonçait l'octroi de \$3,7 millions pour différents travaux, le maire Dubé a organisé hier midi une petite réception dans la salle du conseil fraîchement rénovée, et a sorti le livre d'or en invitant M. de Belleval à l'étrenner. Ce que fit le ministre avec grâce et plaisir sous la mine réjouie du député Louis O'Neill, du maire et des conseillers, et d'un groupe de fonctionnaires des Transports.

M. Dubé a expliqué qu'il avait attendu une première occasion heu-

reuse pour ouvrir le livre d'or. Cette occasion était bien choisie puisqu'un ministre québécois versait une véritable manne sur un milieu sympathique, tout "ouïe" à ce gouvernement.

Le livre d'or de Val-Bélair entre dans l'histoire. Il réunira désormais les signatures des visiteurs illustres, laissera un témoignage du passé aux générations futures, rappelant que les anciens villages de Bélair et Val Saint-Michel, grâce aux efforts du conseil et aux millions de l'Etat, ont pu former "une vraie ville", Val-Bélair. Il ne reste plus qu'à attendre!



Le ministre Denis de Belleval "étrennant" le livre d'or de Val-Bélair.

Travaux routiers de \$3,7 millions dans la municipalité de Val-Bélair

par Gilles OUELLET

Le ministère des Transports du Québec consacre \$3,7 millions pour d'importants travaux routiers dans la municipalité de Val-Bélair.

D'abord, le ministre de Belleval a procédé, hier, à l'inauguration des travaux de réfection du boulevard Pie XI: le gouvernement contribue \$2,5 millions pour ces travaux, la municipalité participant pour \$300.000.

A titre de maître d'oeuvre, la municipalité réalisera les travaux de terrassement, d'épandage de graviers et de revêtement souple de cette chaussée urbaine, une artère majeure pour Val-Bélair.

Ces travaux, commencés il y a déjà quelques jours, seront normalement complétés vers le milieu d'octobre prochain.

En plus, le ministre québécois des Transports, accompagné du député de Chauveau, M. Louis O'Neill, du maire Yvan Dubé et de quatre conseillers municipaux, a signé un protocole d'entente avec la municipalité pour la réfection de diverses rues de Val-Bélair; cette entente prévoit une subvention de \$1,2 million répartie sur les quatre prochaines années.

L'entente concerne les travaux de réfection de la route de l'Eglise, de la

rue Amiral à la rue Gaudard, de la route des Quarante Arpents, du boul. Pie XI à l'avenue de l'Eglise sud, de l'avenue Cantin, de l'avenue Lamontagne ouest, de la route de l'Eglise à la rue Duhaime, de l'avenue Lamontagne est, de la route de l'Eglise au boul. Pie XI, et sur la 23e Rue.

C'est la municipalité qui procédera à la réfection des routes et elle en assumera l'entretien une fois les travaux terminés.

Le ministère des Transports procédera pour sa part à la réfection en section urbaine de la route du Golf, du boul. Pie XI à la rue Juneau, et, en section rurale, de l'avenue Lamonta-

gne ouest, de la rue Duhaime à la route Gauvin.

En 1971, le gouvernement provincial avait remis à Val-Bélair une grande partie du réseau routier qui nécessitait des travaux. Le ministre de Belleval a expliqué, hier, que le gouvernement voulait maintenant participer à la réhabilitation du réseau routier dans les limites de cette municipalité.

Le ministère échelonnera d'ici le 31 mars 1984 cette subvention de \$1,2 million; le maire de Val-Bélair, M. Yvan Dubé, a dit que la municipalité contribuera pour environ \$400.000 par année dans ce dernier programme de travaux routiers.



Sous l'oeil d'un travailleur, le député de Chauveau, M. Louis O'Neill, est venu donner un coup de main au ministre des Transports, M. Denis De Belleval, aux commandes d'une pelle géante, hier, lors de l'inauguration d'importants travaux routiers, à Val-Bélair, près de Québec.

ville de CHARLESBOURG

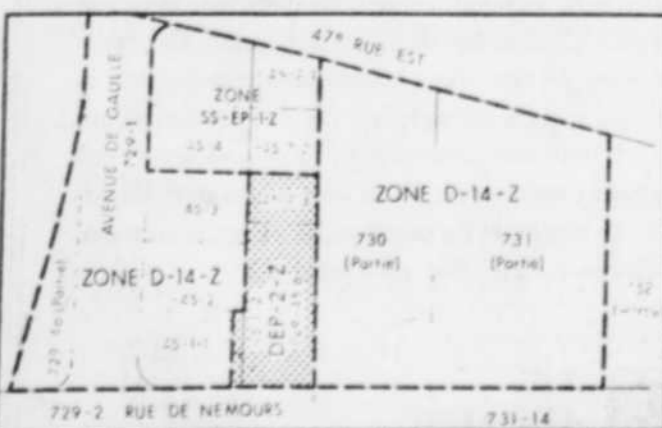
AVIS D'ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION

No 2104

JEUDI, 10 JUILLET 1980

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné: Aux contribuables de la Ville de Charlesbourg, prenez avis: 1e- QUE lors de l'assemblée du 16 juin 1980, le Conseil Municipal de la Ville de Charlesbourg a adopté le projet de règlement ci-après énuméré, et, tiendra une assemblée publique de consultation, le jeudi 10 juillet 1980, à compter de 20:00 heures, à la salle du Conseil située dans l'édifice de l'Hôtel de Ville, 7575, boulevard Henri-Bourassa, à Charlesbourg.

2e- QUE l'objet du projet de règlement a pour but de créer la nouvelle zone DEP-2-Z, composée des lots 729-45-1-2, 729-45-6 et 729-45-7-3, localisée au 1015, rue De Nemours, laquelle zone DEP-2-Z a pour but plus précisément de permettre le commerce d'épicerie à cet endroit, la zone D-14-Z étant modifiée en conséquence;



3e- QU'au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer;

4e- QUE le projet de règlement est disponible pour consultation, au bureau du Greffier de la Ville, aux heures normales de bureau.

Charlesbourg, ce 20 juin 1980

ROSAIRE GODBOUT, s.m.a.
Greffier de la Ville

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Appel d'offres

Immeuble commercial — 34.000 pieds carrés
JONQUIÈRE (QUÉBEC)
(autrefois occupé par Scott-LaSalle Ltd.)

La Caisse de dépôt et placement du Québec (la "Caisse") recevra jusqu'au 14 juillet 1980, à MIDI, à ses bureaux de Sainte-Foy, des offres pour l'achat ou la location de l'immeuble suivant, construit en 1977.

"Propriété commerciale formée d'un terrain ayant une superficie approximative de 110.000 pieds carrés et d'un bâtiment de 34.000 pieds carrés, le tout situé au 595, boulevard St-François, Jonquièrre (Québec), sur le lot 29-1 du rang IV du Canton de Jonquièrre".

Un dossier sommaire sera remis sur demande.

La Caisse ne s'engage à accepter aucune offre.

Excellentes possibilités de financement offertes à l'acheteur éventuel.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
2525, boulevard Laurier, bureau 500
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2L2

Renseignements:
MM. Lucien Goulet ou Réal Dufresne,
(418) 543-8004

Affaires indiennes Indian and Northern Affairs

1141, Route de l'Eglise
Case postale 8300
STE-FOY, Québec
G1V 4C7

Notre référence: 33569

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné, seront reçues au 1141, Route de l'Eglise, Ste-Foy, jusqu'au 15 juillet 1980, à 15h00, relativement au projet suivant:

CONSTRUCTION ET RENOVATION D'UNE BATISSE EXISTANTE, APPROX. 4.500 P.C. EN ESPACE A BUREAUX, AU VILLAGE DES HURONS, LORETTTE, P.Q.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Les soumissionnaires pourront réviser les soumissions par télégrammes dûment reçus à l'avant l'heure et la date fixées pour la réception des soumissions.

Les documents de la soumission peuvent être consultés à l'endroit suivant à partir du 23 juin 1980.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord
1141, Route de l'Eglise, 6e étage
STE-FOY, Québec, tél.: 694-4021
Association de la Construction de Québec
375, rue Verdun
QUÉBEC, Québec

Les instructions aux soumissionnaires, les plans et devis peuvent être obtenus à l'endroit ci-haut mentionné moyennant un dépôt de \$100 en CHEQUE VISE pour CHAQUE série de documents payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA. Ces montants seront remboursés aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis en bon état dans les deux (2) mois qui suivront la date de réception des soumissions. Pour être considérées, les soumissions devront être soumises sur les formules fournies en TROIS COPIES et devront être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur une Banque canadienne à charte ou Banque d'Épargne du Québec, payable au RECEVEUR GENERAL DU CANADA, ou d'un Cautionnement de soumission (BID BOND) égal à 10% du montant total de la soumission. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le/ou les soumissionnaires.

LE DIRECTEUR REGIONAL, GENIE ET ARCHITECTURE
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD
1141, Route de l'Eglise, Case postale 8300
6e étage, STE-FOY (Québec), G1V 4C7



affaires urbaines

Réaction à la désaffiliation

CHARLESBOURG — Les syndicats affiliés à la Fédération des employés municipaux et scolaires du Québec réunis en congrès à Québec disent avoir appris avec regret la décision récente des 160 employés municipaux de Charlesbourg de se désaffilier de la fédération pour rejoindre le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Ce syndicat fut organisé il y a 20 ans lorsque les grandes centrales négligeaient de s'intéresser à de petits groupes de travailleurs. Aujourd'hui, soutient la fédération, ces fonctionnaires ont des salaires et des conditions comparables à ceux de certains syndicats de la région affiliés à d'autres centrales, ayant bénéficié d'améliorations constantes de leurs conditions ces dernières années.

Attention aux vendeurs de chocolat

Des gens vendent du chocolat, dans la région de Québec, en se réclamant, sous de faux prétextes, de l'organisation Développement et Paix.

Ces personnages font du porte à porte pour vendre des tablettes de chocolat au profit d'un projet de puits à Toma, en Haute-Volta. La méfiance s'impose à leur égard.

"Nous ne connaissons pas ces personnes, ni l'association qu'elles représentent, indique un communiqué de M. Maurice Lajoie, animateur de Développement et Paix. Nous demandons de les rapporter immédiatement à la sûreté municipale de Québec." Les citoyens de la région peuvent signaler la présence des escrocs en appelant le sergent-détective Jacques Simoneau, de l'escouade municipale de la fraude, à 694-6114.

Fêtes foraines

CHARLESBOURG — Les fêtes foraines du Trait-Carré de Charlesbourg débutent demain, pour se terminer lundi soir le 23 juin. L'ouverture des fêtes aura lieu à 21h30 demain, sur l'ascène extérieure (stationnement de l'église Saint-

Charles). Au programme de ces sixièmes fêtes annuelles: théâtre, concert, animation folklorique, activités sportives et culturelles. En même temps que ces fêtes il y aura la célébration du centenaire de fondation du couvent de Charlesbourg; à cette occasion, le couvent Bon-Pasteur ouvrira ses portes à toute la population lundi après-midi, le 23 juin.

Appui à la réforme de la démocratie

QUÉBEC — La Ligue des citoyens du quartier Saint-Sacrement appuie globalement le tout récent projet de loi 105 portant sur la démocratisation des institutions municipales. Rappelant qu'un sondage réalisé en 1979 dans Saint-Sacrement avait permis de constater que pas moins de 70 pour 100 des citoyens estimaient n'avoir que peu ou pas d'influence sur leur municipalité, la ligue voit d'un bon oeil les dispositions de la loi qui instaurent le principe de "un conseiller, un quartier" et qui prévoient la tenue de périodes de questions ainsi que la divulgation des intérêts financiers des élus.

"Concerts tôt"

Du 26 juin au 22 août, Place de ville s'animera pour la période estivale et présentera théâtre, concerts, animation folklorique, chansonniers, musique classique, folk, Dixie land, jazz, rock, bavaroise et plus encore.

Orchestres par le Service des loisirs de Sainte-Foy, ces spectacles gratuits seront présentés tout au cours des mois de juin, juillet, août, tôt en soirée.

Groupes de Sainte-Foy et de la région, présentés en collaboration avec l'Association des musiciens de Québec ou avec les "Murs de son", Place de ville sera cette année avec ses vingt-neuf (29) spectacles, un lieu privilégié de rendez-vous.

Fête des voisins à Sainte-Ursule

Le 22 juin, la Corporation des loisirs de Sainte-Ursule convie toute la population à une fête paroissiale qui se déroulera au terrain de jeux de Sainte-Ursule.

Dès 10h30, l'ouverture officielle devrait rassembler les gens au terrain de jeux. Messe en plein air, courses, jeux divers, expositions, démonstrations de gymnastique par le club Salto, telles sont les activités qui se dérouleront en après-midi et qui seront couronnées par des prix et un pique-nique familial.

A 18h30, musique rock, danses et feu de joie à 23h00.

Nouvel appareil d'échocardiographie

L'Institut de cardiologie de l'hôpital Laval a inauguré officiellement, hier après-midi, l'utilisation d'un appareil d'échocardiographie unique en son genre à Québec.

L'échocardiographie fonctionne selon le principe du radar: un appareil émet des ultrasons et capte les échos qui sont renvoyés. Le résultat permet aux médecins de visualiser les structures cardiaques.

Née il y a une dizaine d'années à peine, cette méthode a révolutionné le monde de la médecine du coeur au même titre que l'avait fait la découverte, en 1925, de l'électrocardiographie, précise le Dr Serge Gagné, un des six spécialistes à manipuler l'appareil de l'Institut.

Jusqu'à tout récemment, il existait deux types d'échocardiographie: un type projetant un seul faisceau ultrasonique qui enregistrerait le mouvement des structures cardiaques; et un autre employant plusieurs faisceaux pour obtenir une image des parties du coeur, mais en deux dimensions.

Les deux méthodes se complètent, soulignent les médecins spécialistes de l'Institut. Le nouvel appareil combine les deux types de méthodes. Les spécialistes de l'établissement hospitalier se félicitent de la nouvelle acquisition puisque l'échocardiographie représente le domaine où peuvent se produire lesperées majeures dans le traitement des maladies du coeur.

Hier, l'Institut a aussi inauguré un système informatisé pour l'analyse des électrocardiogrammes. Ce système permettra aux médecins d'établir un diagnostic plus rapide et plus complet.

Travaux publics Public Works Canada Canada

OFFRES DE LOCATION

DES OFFRES CACHETEES, visant la location de locaux figurant ci-après, adressées à l'Administrateur, finances et administration, Travaux publics — Canada, chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de projet, seront reçues jusqu'à 15 heures à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents d'offres par l'entremise du bureau de distribution des plans.

LOCATION

Appel d'offres: 800-085P — Proposition de Location, locaux à usage de dépôt de factures, BEAUPORT (Qué.)

Superficie totale de 522 mètres carrés dans la ville de Beauport, à l'est du boulevard de la Capitale, à l'intérieur du périmètre montré aux documents.

On peut aussi consulter les documents aux bureaux de Poste de Beauport et à 300 St-Paul (Qué.)

Date limite: 20 août 1980

Renseignements: (418) 694-3107

INSTRUCTION

Il ne sera tenu compte que des offres présentées sur les formules fournies par le Ministère et remplies selon les conditions établies dans les documents de soumission.

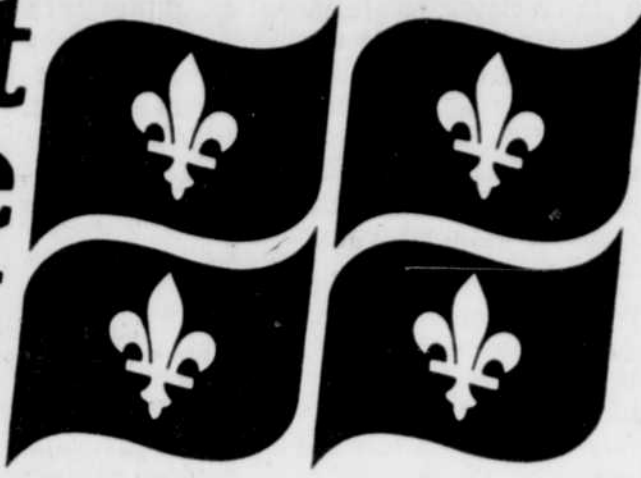
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres.

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge

Fête nationale: deux jours de réjouissances

C'est la fête au pays...

Tout le monde est important



QUEBEC

24 juin: parc de l'OTJ Saint-Dominique, 09h30 à 10h30: célébration de la parole; rue Cartier, 10h30 à 13h00: brunch; musique classique (étudiant du Conservatoire), accordéonistes: Céline Deslile, Mauricio Gonzales; parc de l'OTJ Saint-Dominique, 13h00 à 16h00: après-midi des enfants: activités: amuseurs, maquillage, remise de macarons, pâte à modeler, plantes, Schtroumpf, Zoo d'amour, ballon hélium, papier crêpe, feutrine, colle, bricolage, papier construction, ballounes (savon); d'autres activités sont prévues au programme; parc de l'OTJ Saint-Dominique, 15h00 à 16h00: spectacle du théâtre Sakatou pour enfants (OTJ); 17h00: pique-nique (on amène son lunch); 17h30 à 23h00: groupes musicaux (ethniques): L'atelier musical chilien, étudiants du Conservatoire (2 musiciens); parc de l'OTJ Saint-Dominique, 17h00 à 23h00: groupes musicaux et chansonniers; 23h00: bal populaire; 23h00 à l'aube: orchestre.

Faubourg St-Jean-Baptiste

23 juin: parc St-Patrice, coin Scott - St-Gabriel, 10h00: dessins à la craie; 13h00, course de tacots; 14h30: départ du défilé: montée sur les plaines; L'ilot 8, toute la journée: activités permanentes: cinéma, maquillage, clowns et troubadours, kiosques des organismes.

24 juin: au cimetière St. Mathew's, 08h00 à 10h30: Matin des Coqs - Heures des poules - Aube des poussins (petit déjeuner, groupe folklorique Tourbillon, troubadours poètes du quartier); Caisse populaire de Québec, 09h00 - toute la journée: démonstration de sculpture (méthode de fonderie); église St-Jean-Baptiste, 10h00: messe pontificale; 11h00: décoration des maisons - gagnant; 11h15: danse à l'église; école St-Jean-Baptiste (dans la cour), 12h00: déjeuner - diner à l'école; cimetière St. Mathew's, 14h30: kermesse au cimetière St. Mathew's (échange

de plantes, tournois, jeux divers, exposition des patentoux, bazars, bonbons de grand-maman. Au cimetière St. Mathew's, 14h30: spectacle pour enfants; stationnement Sûreté du Québec - en face du Grand Théâtre, 19h00: grand spectacle (avec bar); L'ilot 8, toute la journée: activités permanentes: cinéma, maquillage, clowns et troubadours, kiosques des organismes.

LES SAULES

24 juin: Carré Duclaux, 13h00: jeux, décoration de rue, préparation de la parade, parade; 17h00: Hot dog party; 19h00: danse, feu.

ST-SACREMENT

24 juin: église St-Sacrement, 16h00: messe; 18h00: pique-nique, clowns, fanfares, maquillage des enfants; 20h00: soirée québécoise, danses et chants; 22h30: feu de joie (en cas de pluie, les festivités se dérouleront au Centre des loisirs St-Sacrement), animation.

ST-ROCH

23 juin: Centre récréatif St-Roch, 230 Dupont, 20h00: soirée folklorique.

24 juin: église St-Roch, 11h00: messe; église St-Roch (sous-sol), 12h00: brunch communautaire; Centre récréatif St-Roch, 13h30: parade et théâtre pour enfants; 20h00: soirée de la St-Jean.

NOTRE-DAME-DE-GRACE

23 juin: collège N.D. de Grâce, 390, Arago ouest, 08h30: ouverture, levée du drapeau, accordéoniste.

24 juin: 11h00: messe, 12h00: déjeuner - diner; 13h00: exposition, jeux pour enfants et adultes, animation clowns, judo; 17h00: clique Alouette; 17h45: pique-nique (soupe gratuite); 19h00: rencontre des anciens; 20h00: spectacle; 23h00: remise du certificat-merite de la St-Jean.

LIMOILOU

24 juin: pré Cartier-Brébeuf, 13h00: jeux de société, amuseurs publics, clowns, etc.; 15h00: marionnettes et théâtre; 17h00: pique-nique familial; 18h30: chansonniers, chanteurs et orchestres; 22h30: feu de la St-Jean; 23h00: chansonniers, chanteurs et orchestres; 24h00: clôturation de la journée.

SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

La Corporation des Loisirs de Saint-Louis de France organise une journée de festivités dans le cadre de la Fête nationale du Québec.

PROGRAMME DE LA JOURNEE:

Célébration d'une messe solennelle à 11h, un pique-nique familial à 12h, suivi d'une foule d'activités. Un souper champêtre à 17h suivi d'une soirée québécoise et d'un feu de joie à 23h.

Tous les événements auront lieu sur les terrains de la Fabrique (stationnement de l'église) et des Loisirs. En cas de pluie, ils se tiendront dans le gymnase de l'école Saint-Louis-de-France.

CAP-ROUGE

23 juin: rue de Painpoint, 14h00: maquillage des enfants avec clowns; 18h00: souper champêtre, danse populaire avec unité mobile, parade, décoration de bicyclettes.

LORETTEVILLE

23 juin: Club social de Le Loretteville Inc. 40, rue Morissette, 19h30: disco-danse; 20h00: artistes-amateurs locaux; 21h00: feu de joie.

CAP-ROUGE

24 juin: rue de Cap-Rouge, 10h00 à 12h00: parade; parc école municipal, 13h30 à 15h00: grosse sacoché (jeu); théâtre en plein air (du parc école municipal), 15h00 à 16h30: hébertisme;

parc école municipal, 16h30 à 17h30: théâtre pour enfants; le long de la rivière (terrain de la Fabrique), 17h30 à 19h00: pique-nique familial; parc école municipal, 19h00 à 21h00: spectacle artistique; parc école municipal, 21h00 à 22h30: grand feu de la Fête.

SILLERY

24 juin: théâtre du Bois de Coulange, 11h00 à 16h00: pique-nique, animation avec des clowns, maquillage, pièce de théâtre; **23 juin:** extérieur hôtel de ville, rue Maguire, 21h00 à 23h00: soirée québécoise;

24 juin: jardin maison des Jésuites, 11h00: messe extérieure chorale; 12h00 à 14h00: pique-nique familial, cuitte de pain, animation musicale; 13h00 à 17h00: photo-souvenir à l'ancienne; 15h00: théâtre - animation pour enfants; ville de Sillery, 15h00: circuit historique; chapelle VMJ, 16h30: projection de l'audio-visuel; maison des Jésuites, 09h00 à 21h00: exposition de meubles anciens.

STE-CATHERINE

23 juin: terrain de balle, 20h00: Québec d'hier, feu de la St-Jean, violonistes de la place, accordéonistes, harmonicistes, musique folklorique.

24 juin: 20h00: Québec d'aujourd'hui et de demain, discothèque québécoise, musiciens amateurs.

STE-FOY

24 juin: terrain de loisirs et stationnement de l'église, 11h00: messe; 12h00: pique-nique; 13h00: plantation d'un arbre, fêtes pour enfants, tournoi de pétanque; terrain de baseball, 14h00: parties de balle; 17h00: souper champêtre; 19h00: danses et chants (soirée québécoise); stationnement de la Fabrique, 23h00: feux de joie; **23 juin:** parc Clérin et rues du quartier, 17h00: concours créateur (primaires), enfants; 18h00: concours décoration de maison (23-24); **24 juin:** parc Clérin et rues du quartier, 15h00: courses, vélos décorés - tours de rues du quartier; 17h30: souper sur l'herbe; 19h00: feux collectifs; parc Clérin et rues du quartier, 21h30: feu de la St-Jean, chants et danses.

ST-THOMAS-D'AQUIN

23 juin: centre Shy, 21h00: feu;

24 juin: parc St-Thomas, 14h00: après-midi des enfants: maquillage, dessins, pièce de théâtre, jeux, parade, atelier artisanat; 17h00: souper; 19h00: soirée, orchestre, danses populaires; 20h00: fermeture.

CHARLESBOURG

23 et 24 juin: chapelle/congrégation: expositions.

24 juin: perron de l'église de Charlesbourg, 12h00: messe de la Seigneurie.

23 juin: église St-Rodrigue, 17h00: messe avec chorale; 19h00: parade des aventuriers; 21h30: feu de joie, animation musicale & folklorique, soirée à Baptiste. **24 juin:** 09h00 et 10h00: lever du drapeau et défilé vers l'église; 10h00: messe de la St-Jean avec chorale mixte. **23 juin:** centre socio-culturel de Charlesbourg, 1ère Avenue, 80e, 20h00: théâtre - Mariage forcé de Molière. **24 juin:** dans les rues de Charlesbourg, 14h00: défilé: 5 corps de clairons, 4 chars allégoriques, parade; **23 juin:** cours de l'école St-Charles, 14h00: activités pour les jeunes; 15h00: olympiades pour les jeunes; école St-Charles, galerie du Trait-Carré/centre socio-culturel, 19h00 à 21h30: expositions des artistes et artisans de Charlesbourg; stationnement de l'église St-Charles, 20h00: animation folklorique; 21h30: bal des violons.

Tewkesbury

24 juin: Tewkesbury, colonie St-Jean-Bosco, 09h00 à 12h00: olympiades (8 à 18 ans); 12h00 à 13h30: diner olympique (8 à 18 ans); 13h30 à 17h00: olympiades (8 à 18 ans); 14h00 à 18h00: Expo - jardin, photo, diaporama, archives; 18h00 à 21h00: méchoui et nettoyage; 21h00 à 22h00: spectacle - chanson; 22h00 à 24h00: feu.

BEAUPRE

24 juin: cour de l'école, 09h00: décoration de la place de la fête; 14h00: ouverture; lieux historiques St-Joachim, 14h30: pèlerinage; 1ère chapelle de St-Joachim, 16h30: messe; place de la fête, 18h30: souper; 21h30: feu;

24 juin: 14h00: fête des enfants: clowns, danse populaire, Copains des Chutes; 20h00: danse populaire, orchestre Roger Lapsis; **23 juin:** accueil de Beau-pré; terrain, 13h00: jeux et concours; stationnement, 16h30: messes; salle Araignée d'Or, 17h30: expositions; cour, 18h00: souper pique-nique; cour, 20h00: danse; bord de la rivière, 22h00: feu de joie.



Le feu de la St-Jean demeure une tradition

ST-LAURENT, I.O.

23 juin: terrains des loisirs ou école si mauvais temps, 10h00 à 15h00: les enfants en vacances: clowns, dessin, bricolage, sports, pique-nique; e face de l'église sur le bord du fleuve, 22h00: feu de la St-Jean.

24 juin: école St-Laurent, 14h00 à 17h00: rencontre citoyens et résidents.

ST-TITE-DES-CAPS

24 juin: accueil St-Tite-des-Caps, 09h30: ouverture, 09h45: messe chorale; 10h30: levée du drapeau avec vin d'honneur; 10h45: spectacle de la chorale; 12h00: diner champêtre; 14h00: exposition d'artisanat des bénéficiaires; 14h00 à 16h00: chants, danse et animation.

ST-FERREOL-LES-NEIGES

23 juin: église de St-Ferréol-les-Neiges, 20h00: chorales; stationnement du ski de fond du Rang St-Julien, 22h30: feu de joie et animation par l'une des chorales.

24 juin: extérieur de l'église, 12h00: messe communautaire; parvis de l'église, 13h00: cérémonie d'ouverture; dans la paroisse, 13h00: parade; salle du couvent, 13h30: exposition; sur la place de la fête, 15h00 à 16h30: concours; collège, 17h00: souper; place de l'église, 19h00: veillée québécoise; collège, 22h00: feu de la St-Jean, danse continue.

LEVIS

23 juin: départ au Centre d'art, 13h00 à 20h00: rallye-cycliste; Centre d'art, 16h00: théâtre pour enfants; 20h30: soirée de poésie et légendes québécoises.

24 juin: Centre d'art, 20h30: spectacle folklorique.

ST-LOUIS-DE-PINTENDRE

23 juin: 19h00 à 22h00 et **24 juin:** 10h00 à 20h00: terrain de la fabrique: kiosques de métiers d'art, local de l'âge d'or: exposition de vieilles photos; bibliothèque municipale: exposition de travaux socio-culturels, exposition de livres et disques.

23 juin: chalet des loisirs, 20h00 à 24h00: soirée du bon vieux temps.

24 juin: terrain de la fabrique, 10h00: messe en plein air; terrain des loisirs, 12h00: diner communautaire; 14h00: parade de bicyclettes; 15h30: concours de cerfs-volants; 21h00: feu de la St-Jean, chansonniers.

ST-NICOLAS

21-24 juin: déambulateur de l'église St-Nicolas, rue des Pionniers, 12h00 à 22h00: exposition historique par la Société historique Bernières-St-Nicolas. **24 juin:** parc Jean Dumets, 13h00 à 16h00: activités récréatives; terrain de l'école Mgr Gauvreau, 17h00 à 19h30: souper communautaire; parc Jean Dumets, 20h00 à 22h30: feu avec animation folklorique et danse; 22h45 à 23h00: feu d'artifice.

CHARNY

24 juin: stationnement de l'église, 10h30: animation pour les jeunes; 9e Avenue, 12h30 à 16h30: course de tacots; rues de Charny, 15h00: parade. Départ: stationnement de l'église; arrivée: terrain de jeux; kiosque de l'OTJ, 17h30: souper avec animation; terrain de l'OTJ, 21h00: feu de la St-Jean avec musique.

ST-JEAN-CHRYSOSTOME

24 juin: Centre civique, 20h00 à 22h00: disco mobile; 22h00: feu de la St-Jean.

ST-LAMBERT-DE-LEVIS

24 juin: terrain de balle, 13h00 et 14h00: partie de balle-molle (hommes et femmes); terrain des loisirs et salle municipale, 13h00: animation pour enfants; terrain de pétanque, 14h00: pétanque; terrain des loisirs, 14h00: tournoi de fers; terrain de jeux, 14h30: ballon-volant; salle municipale, 15h00: troupe de théâtre; terrain des loisirs, 16h15: messe; 17h00: souper; 19h00: spectacle folklorique; salle municipale, 20h00: orchestre; terrain de jeux, 22h00: feu.

LEVIS

23 juin: quartier St-Laurent, 13h00: jeux et concours; 20h00: feu de joie, soirée (disco mobile).

24 juin: quartier St-Laurent, 10h00: goûter; 16h00: souper champêtre suivi d'une soirée canadienne.



Le Soleil, Clément Thibault

La St-Jean, depuis quelques années, se célèbre dans la rue, avec la participation de tout le monde: musiciens, clowns, danseurs, etc. C'est la fête au pays, c'est la fête de tous.

FAITES-LE CE SOIR...

Vous avez jusqu'à 19h30 pour composer
647-3333
et vous abonner au journal

LE SOLEIL

Pensée du jour

"Le temps que l'on tue ne meurt jamais sans se venger."

RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Chrysostome
839-7914

TERRE A GAZON PREPAREE

TERRE A JARDIN
TERREAU SPECIAL

REP.: tourbe Manderley

626-2930

Pépinère Bourbeau

RESTAURANT CAFE D'EUROPE

Les vins, vinif et et le dimanche 22 juin: les rochers de eau Turbigo accompagnés de riz plat saisis glacés au vin blanc et choux-fleurs mornay. Ils seront précédés d'une minestrone péronnaise et suivis du chariot des mille douceurs.

Café Le tout *11*
27, Ste-Angele, Québec
692-3835

La protection de la jeunesse au Québec

Dans l'attente d'un prochain colloque provincial destiné à faire le point sur la contestée loi 24 qui, depuis janvier 1979, garantit des droits à part entière aux jeunes en difficulté, le Comité de protection de la jeunesse (CPJ) semble prendre les devants et reconnaître la justesse de certaines critiques de milieux sociaux et judiciaires quant aux imperfections de cette loi, plus particulièrement au chapitre de la délinquance juvénile.

Le CPJ rendait publique, cette semaine, son intention de recommander au ministre de la Justice du Québec d'amender cette pièce législative audacieuse mais exceptionnelle, adoptée à l'unanimité de l'Assemblée nationale, en 1978. Ainsi, un juge du Tribunal de la jeunesse pourrait statuer sur la détention d'un jeune délinquant, prérogative actuellement limitée par la présence d'un discrétionnaire Directeur régional de la protection de la jeunesse (DPJ) et par des droits que d'aucuns jugent abusifs conférés aux jeunes par cette loi.

On se souvient qu'en avril dernier, plusieurs professionnels des centres d'accueil du Québec dénonçaient vertement la loi 24 jugée trop permissive. Ils suggéraient en quelque sorte un retour à la prééminence des juges et une redéfinition du rôle des DPJ lorsque des jeunes sont présumément impliqués dans un délit ou une récidive. Fait également à noter, bon nombre de policiers et d'avocats ne se cachent

plus, depuis quelques mois, pour dénoncer une loi que l'on dit d'une tolérance telle qu'elle favoriserait la criminalité juvénile.

Cette thèse, pour fragile qu'elle soit, gagne des adeptes que les récentes statistiques ne sauraient calmer. Au Québec, en 1979, le taux d'infractions contre la personne et la propriété augmentait de 19.5 pour 100. Et à Québec, du 1er janvier au 31 août de la même année, la police arrêtait 312 jeunes de plus (941) que pendant la même période, en 1978.

On ne peut toujours s'en remettre à la nocivité des lois pour justifier une recrudescence de la criminalité qui s'étend non seulement au Québec mais à tout le continent. Le chômage, les difficultés économiques, l'écart constant ou plus grand entre les riches et les pauvres, l'éclatement des familles, constituent autant d'invitations à la délinquance adulte ou juvénile.

Il faut également admettre que la loi 24, malgré ses trous, permet de mieux dépister les délinquants, donc d'en dénombrer plus que dans le passé. Mais une pièce législative aussi révolutionnaire dans un contexte social de virage à droite, freine difficilement les instincts répressifs d'une population pour qui la criminalité reste une "affaire de la police" et les jeunes, des non-êtres!

A partir d'un courant réformiste du début

des années '70, plusieurs intervenants sociaux ébauchaient un projet collectif plus respectueux des droits des adultes de demain. Par la loi 24, les jeunes ne peuvent plus être maltraités, abandonnés ou exploités par leurs parents ou la société. La jeunesse en difficulté a désormais le droit de se développer dans son milieu naturel, d'être informée, consultée, entendue. Elle se fait représenter par un avocat, bénéficie de services sociaux ou pédagogiques adéquats. Les jeunes contrevenants ont le droit de refuser l'hébergement dans un centre de détention ou un poste de police.

Des changements aussi brusques amorcés pour la bonne conscience québécoise, dès l'Année internationale de l'enfant, ont probablement créé trop d'attentes dans l'immédiat alors qu'une réforme de cette envergure s'implante surtout en terme d'années, voire d'une génération. Or en matière de prévention, c'est de notoriété publique que les mentalités n'évoluent pas aussi vite qu'on le voudrait. On demandait subit à une foule d'intervenants professionnels de se concerter alors qu'il y a à peine deux ans, un travailleur social et un juge seuls pouvaient encore liquider un cas de délinquance.

Les penseurs de cette pièce législative ont fait montre d'une grande générosité mais aussi d'une profonde naïveté quant à la suppression sans ambages des fiefs et du corporatisme professionnels gravitant autour d'une clientèle

sociale particulière. Il était également illusoire de penser que dans le réseau des affaires sociales et de l'éducation, en particulier, de timides appels à la participation populaire vaincraient dans le temps de le dire une apathie endémique.

Au surplus, il ne faut pas s'étonner outre mesure que les jeunes en difficulté tardent à établir un équilibre entre leurs droits fraîchement acquis et les responsabilités qui en découlent. Comment peut-on leur reprocher, en effet, leur propre incivisme dans un monde d'adultes qui affichent leurs caprices et querelles d'adultes sans trop d'égards pour l'ensemble de la collectivité?

Par ailleurs, la loi 24 n'est certes pas à l'abri d'une superbureaucratie en partie à l'origine de la floraison des Maisons de jeunes qui, elles, ont quand même l'avantage de recréer un monde de jeunes suivant un langage et un milieu de vie humain qui conviennent mieux à plusieurs nonobstant les plus belles lois du monde.

Le Comité de protection de la jeunesse n'a pas beaucoup d'alliés jusqu'ici pour appuyer son discours optimiste sur la loi 24. Mais s'il pensait de façon plus tangible aux forces vives de la jeunesse québécoise, peut-être qu'il marquerait plus rapidement des points vers son objectif ultime qui consiste moins à protéger qu'à investir — "c'est moins coûteux" — dans le "développement" de la jeunesse au Québec!

Jacques DUMAIS

Caprices du fisc

Bien qu'elle reconnaisse elle-même que l'enquête menée auprès de ses membres n'a pas la rigueur d'un relevé scientifique, la Chambre de commerce de la province de Québec vient d'exprimer publiquement son insatisfaction devant la façon dont le ministère québécois du Revenu traite les hommes d'affaires.

On reproche entre autres au ministère de faire parvenir des mises en demeure d'acquitter une facture avant même de faire parvenir des avis de cotisation. On déplore les erreurs commises, les délais inutiles et les difficultés que rencontrent les contribuables lorsqu'ils veulent communiquer avec le ministère.

Ces doléances prennent plus de relief lorsqu'elles sont exprimées par des chefs d'entreprises, puisque ces derniers doivent en plus satisfaire aux exigences de plusieurs autres ministères et agences gouvernementales, consacrant ainsi beaucoup de temps et d'énergie à remplir des formulaires.

Mais elles pourraient tout aussi bien être endossées par les simples citoyens, eux aussi aux prises avec les ordinateurs du ministère, qui s'entêtent à poursuivre une correspondance obscure avec des contribuables qui ne demandent rien de mieux qu'à être éclairés par des fonctionnaires qui parlent et entendent.

Les plaintes nombreuses qu'expriment ici même des contribuables qui se disent incapables de communiquer avec le ministère laissent soupçonner un vice d'organisation. Ces plaintes ont été particulièrement nombreuses et vigoureuses pendant cette longue période où les fonctionnaires s'amusaient à bloquer la machine gouvernementale. On continue par ailleurs à déplorer des retards dans les remboursements d'impôt.

Ces difficultés ne sont pas toutes imputables aux fonctionnaires. Le législateur multiplie depuis tant d'années les amendements à la loi de l'impôt qu'il faut être expert pour s'y retrouver. Ces nombreux changements sont à la source d'erreurs et de malentendus.

Comme le Québec est la seule province qui perçoit l'impôt sur le revenu, il y a de son prestige et de sa réputation de corriger une fois pour toutes ces lacunes et d'offrir un service impeccable. Etant en mesure de comparer la qualité du service offert par les autorités fédérales, les citoyens ne peuvent que tirer des conclusions défavorables.

Tous les ministres du Revenu promettent depuis au moins 10 ans de mieux roder leur machine. Il n'y a aucune raison de tolérer ce genre de relâchement.

Marcel PEPIN



point de vue

Militaires et civils s'affrontent à Washington

par Joseph KRAFT

(collaboration spéciale)

WASHINGTON (Field Newspaper Syndicate) — Le contrôle des militaires par les civils est un principe si fondamental de la démocratie américaine qu'il résisterait sûrement au défi d'un homme à cheval dessus. Mais une sale petite affaire a montré, récemment, qu'une menace plus sérieuse lui venait d'un mélange de routine bureaucratique et de trait timide de politique de droite.

Elle se centre sur le général David Jones, président de l'état-major conjoint. Il ne porte pas de revolver, mais il est très habile dans l'administration des gros budgets et des gros personnels. Il a joué un rôle central, en poussant tout le pays du coude pour qu'il mette plus d'accent sur sa défense. Grâce à ses efforts, en très grande partie, les nouveaux fonds sont affectés à des réalisations immédiates plutôt qu'aux élégants systèmes d'armements, qui ne pourraient être rentables que dans un avenir éloigné.

Bureaucrate militaire

Ces qualités lui ont acquis l'admiration et le respect du secrétaire à la Défense, Harold

Brown. C'est sur l'ordre de ce dernier que le président Carter l'a nommé, lui un général d'aviation, à la présidence du comité d'état-major conjoint, en 1978, quand le système de rotation favorisait un amiral, à cette époque. Or, il y a deux semaines, le président Carter a reconduit la nomination du général Jones pour un second mandat de deux ans.

Les militaires du Pentagone, de concert avec leurs alliés plus cassants du comité des forces armées du Sénat, ont dénigré le général Jones en le taxant de "bureaucrate militaire". Ils prétendent qu'il a été une "marionnette" pour l'administration Carter, en poussant les chefs militaires à s'aligner derrière le président, pour des questions comme le traité du canal de Panama, le traité avec les Russes sur la limitation des armes stratégiques et la mise au rancart du programme du bombardier B-1. Ils le rendent aussi responsable de l'échec de la mission de sauvetage en Iran.

Un déchainement

A l'annonce du renouvellement de son mandat, un groupe de mécontents des deux partis politiques ont dit tout tranquillement qu'ils utiliseraient les audiences sur la confirmation

de sa nomination comme une occasion de lancer une attaque massive contre toute une série de gestes de l'administration dans le domaine de la sécurité nationale. Jesse Helms, sénateur, républicain conservateur de la Caroline du Nord, manifesta son opposition, en disant qu'il y aurait "flibuste" pour retarder la renomination de sorte que si Ronald Reagan était élu, le nouveau président aurait une chance de nommer l'un de ses hommes à la tête de l'état-major interarmes.

A ce moment critique, deux autres membres du comité républicain sont entrés en scène. John Tower, du Texas, s'est entretenu avec le général Jones sur les audiences concernant sa nomination. Les deux hommes sont tombés d'accord au sujet d'un article de la loi, qui affirme que le président, comme tous les autres officiers généraux, sert "à la discrétion du président des Etats-Unis". Cela impliquait pour le sénateur Tower que si Reagan était élu, Jones démissionnerait comme un bon soldat.

A la discrétion du président

Le 3 juin, John Warner, de Virginie, après avoir discuté de cette affaire avec le sénateur Helms, téléphona au général

Jones. Il fit allusion aux pourparlers antérieurs qu'il avait eus avec le sénateur Tower. Il fut aussi d'accord avec lui que la loi stipulait que le président "à la discrétion du président des Etats-Unis". De cette conversation, le sénateur Warner tira la conclusion que, si Reagan n'était pas satisfait de lui, le général Jones "s'écarterait".

Helms fut informé de la discussion de Warner et exécuta immédiatement un jeu pour réclamer son scalp. Il annonça que "Jones était d'accord pour soumettre sa démission, en janvier, si le gouverneur Reagan était élu président." Le sénateur déclarait que, dans les circonstances, il ne ferait pas de "vacarme" lors des audiences sénatoriales.

La riposte

Le général Jones fit alors gronder sa riposte. Il signa une déclaration écrite, niant qu'il ait offert de démissionner. Il disait: "L'intégrité de la charge de la présidence de l'état-major est une considération qui l'emporte sur toutes les autres et je considère totalement inapproprié pour des officiers supérieurs de se plier à la tradition des fonctionnaires politiques de soumettre leur démission

lors d'un changement d'administration."

Le secrétaire Brown a appuyé le président interarmes et une couple de sénateurs ont également pris le parti du général Jones. Sa renomination sera probablement confirmée rapidement.

Mais là n'est pas la question. Le fait est que les chefs d'état-major sont des officiers professionnels. Ils ont l'obligation d'obéir au président comme commandant en chef, et aussi de donner, quand on le leur demande, les meilleurs conseils au Congrès.

Politisation du poste

Le sénateur Helms et les autres, qui manquent de courage pour monter en première ligne, essayaient en fait de punir le général Jones, parce qu'il n'avait pas défié le président Carter. Tower et Warner, peut-être naïvement, se sont prêtés à une politisation du poste de Jones. Le général a protesté, mais sur le tard dans ce jeu.

En d'autres termes, un grand principe a failli être battu en brèche sans que personne ne le remarque beaucoup. Tels sont la nature et le grand danger d'une bureaucratie militaire, évoluant dans une atmosphère très politisée.

Revue de presse

Le ministre des Sports, M. Claude Charron, en révélant qu'il pourrait y avoir dans le mat et le toit prévus pour le Stade Olympique une faille essentielle, nous rappelle qu'il est temps de commencer à penser à ce que, jusqu'à maintenant, on jugeait presque impensable dans les milieux politiques.

La meilleure solution serait-elle de laisser le stade sans toit? Jusqu'à maintenant, M. Charron et d'autres avec lui avaient rejeté cette solution, sous prétexte que sans toit le stade se détériorerait rapidement.

Le stade, dit-on, a été conçu pour comporter un toit, et s'il reste encore plusieurs hivers sans toit, il va se détériorer...

Au cours d'interviews séparées, MM. Serge Talbot et Jacques Proulx, les deux principaux ingénieurs du projet, ont déclaré qu'avec le toit, le stade pourrait être utilisé pendant 100 ans ou davantage. On leur a ensuite demandé pendant combien de temps le stade pourrait servir, sans toit. Bien que tous les deux aient insisté sur le fait qu'il soit impossible de le dire sans faire une étude à ce sujet, ils ont déclaré qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce que le stade tienne le coup pendant 50 ans...

Si c'est là l'avis des experts, pourquoi le stade aurait-il absolument besoin d'une couverture de \$70 millions?

A moins que des études de tous les aspects du projet, y compris la détérioration qui se produirait en l'absence d'un toit, se révèlent extrêmement convaincantes, l'affaire semble totalement absurde.

The Montreal Gazette

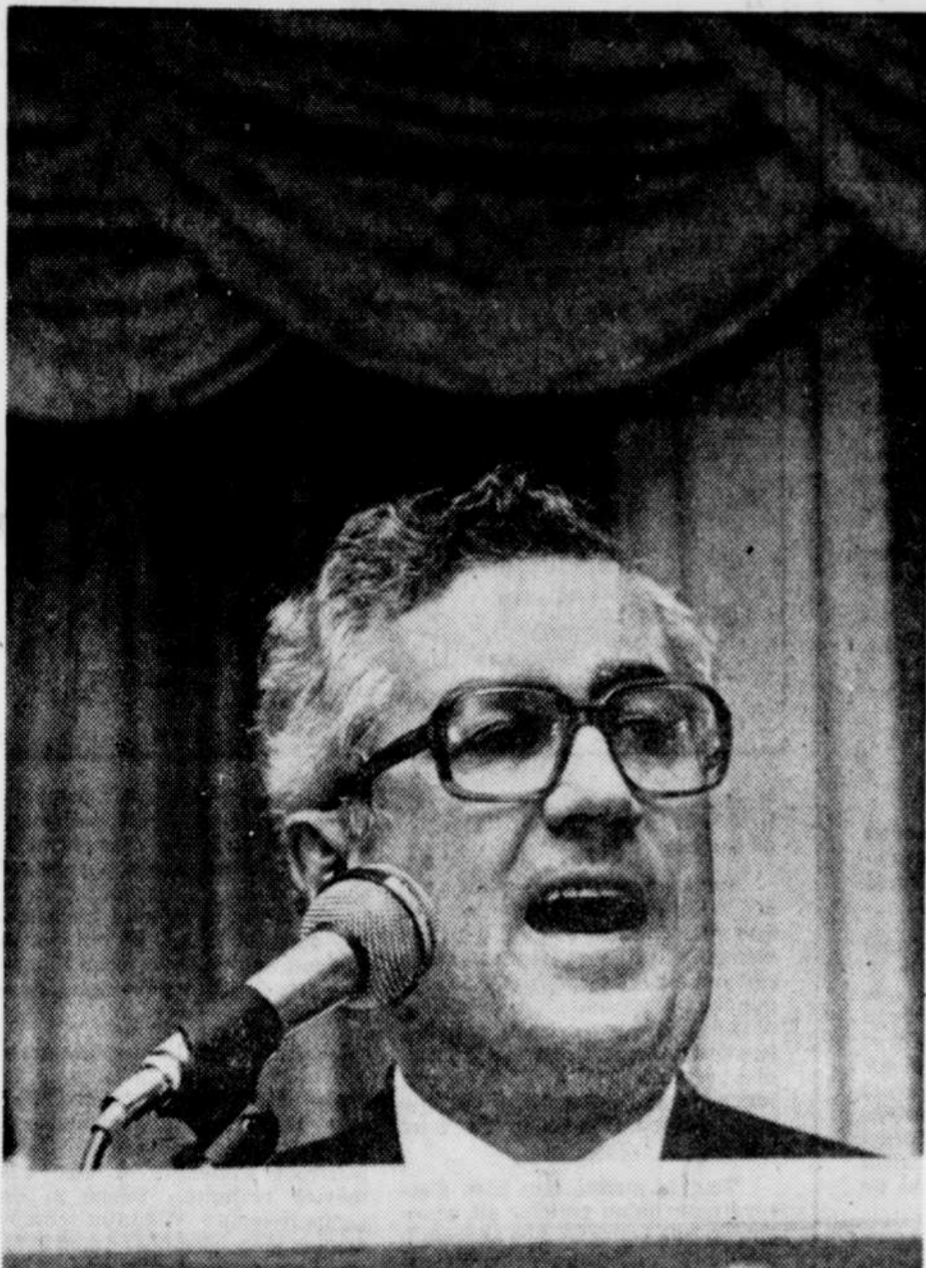
La loi 105 sur la démocratie municipale aura permis de ramener les villes de Québec et de Montréal sur le même pied que les autres municipalités. Toutefois comme le souligne Denis

Angers, cette réforme a été quelque peu émoissée entre son dépôt à l'Assemblée nationale et son adoption avant la fin de la session cette semaine.

Monsieur le Maire est forcé de céder la parole



denis
angers



Le Soleil, Jean Vallières

Une nouvelle charge pour le maire de Québec, Jean Pelletier: répondre aux questions des citoyens.

Premier exemple. A compter du 1er septembre, les contribuables de Québec recouvreront le droit de poser question sur question, aux membres assemblés de leur conseil municipal.

Deuxième exemple. D'ici au 1er juin prochain, la municipalité de Sainte-Foy devra procéder à un redécoupage complet de sa carte électorale, doublé d'une augmentation substantielle du nombre de ses échevins. Ils sont aujourd'hui 6; on en comptera alors entre 12 et 16.

Troisième exemple. Lors des élections locales de novembre, les candidats des divers partis municipaux de Charlesbourg et de Beauport pourront obtenir le remboursement de leurs dépenses, jusqu'à concurrence de 50 pour 100 des frais engagés. En contrepartie, ils auront toutefois à obtenir une autorisation du directeur général du financement des partis politiques, devront présenter un rapport financier détaillé et, surtout, auront à se gagner l'appui de 20 pour 100 des électeurs.

Voilà, transposées régionalement, trois des conséquences qu'aura sur la vie d'ici la toute récente adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, du projet de loi 105 "concernant la démocratie et la rémunération des élus municipaux".

Réforme profonde, cette loi clôt le triptyque d'interventions gouvernementales qu'avait mis en branle le ministre Guy Tardif, à l'occasion de la conférence Québec-municipalités de juin 1978. Après la loi 57 sur la fiscalité, après la loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme, la loi 105 vient revitaliser dans une large mesure les mécanismes démocratiques à l'échelle municipale. Désormais, le citoyen ordinaire devrait être mieux informé des décisions de ses élus. Et ceux-ci seront mieux payés, tout en étant soumis à des règles strictes

susceptibles de rehausser leur crédibilité et leur prestige, dans chacune des 1.600 municipalités québécoises.

Les principes de la loi

Document volumineux de 101 articles, la loi 105 est sous-tendue par trois grands principes, objets d'autant de chapitres.

Ainsi, dans un premier temps, le gouvernement provincial généralise l'application de la loi 44 concernant les élections municipales. Obligatoires pour les villes de plus de 20.000 habitants, facultatives pour les autres, ces mesures reconnaissent l'existence de partis au niveau local et régissent leurs dépenses, comme on le verra à l'automne à Beauport et à Charlesbourg.

De plus, la loi prévoit que, dorénavant, la carte électorale donnera à chaque quartier son conseiller. Du coup, c'en est fini des scrutins de liste selon lesquels, comme à Québec, l'électeur avait à inscrire sa préférence pour quatre échevins à la fois, en plus du maire. Autres nouveautés, le nombre des districts électoraux devra tenir compte de critères contenus dans la loi, les personnes morales perdront leur droit de vote, les élections partielles seront réintroduites...

Telle qu'entérinée mercredi, la loi 105 laisse cependant en plan la création de "conseils de quartier", réclamés entre autres par le Rassemblement des citoyens de Montréal et par le Rassemblement populaire de Québec, au nom d'une plus grande décentralisation administrative.

Plus de sous aux élus

Deuxième grand principe de la loi, la fixation des salaires des édiles du Québec sera désormais soumise à un cadre fixe, en fonction de la population.

Promise tour à tour par le ministre Tardif et par le premier ministre René Lévesque, des augmentations sensibles sont prévues à tout azimut. Ainsi, rétroactivement au 1er janvier 1980, conseillers et maires s'enrichiront de 24 pour 100 et leur traitement sera annuellement indexé selon la hausse du coût de la vie.

Qui mieux est, pour les élus, leur

traitement sera soustrait à la procédure référendaire. Ce geste n'a cependant pas empêché l'Union des municipalités du Québec de regretter que l'augmentation annoncée par l'immédiat n'en soit pas une de 30 pour 100.

Une gerbe d'amendements

Souhaité par tous, le réajustement des emoluments des édiles n'a guère posé de problèmes au législateur. Celui-ci s'en est somme toute tenu à ses premières propositions.

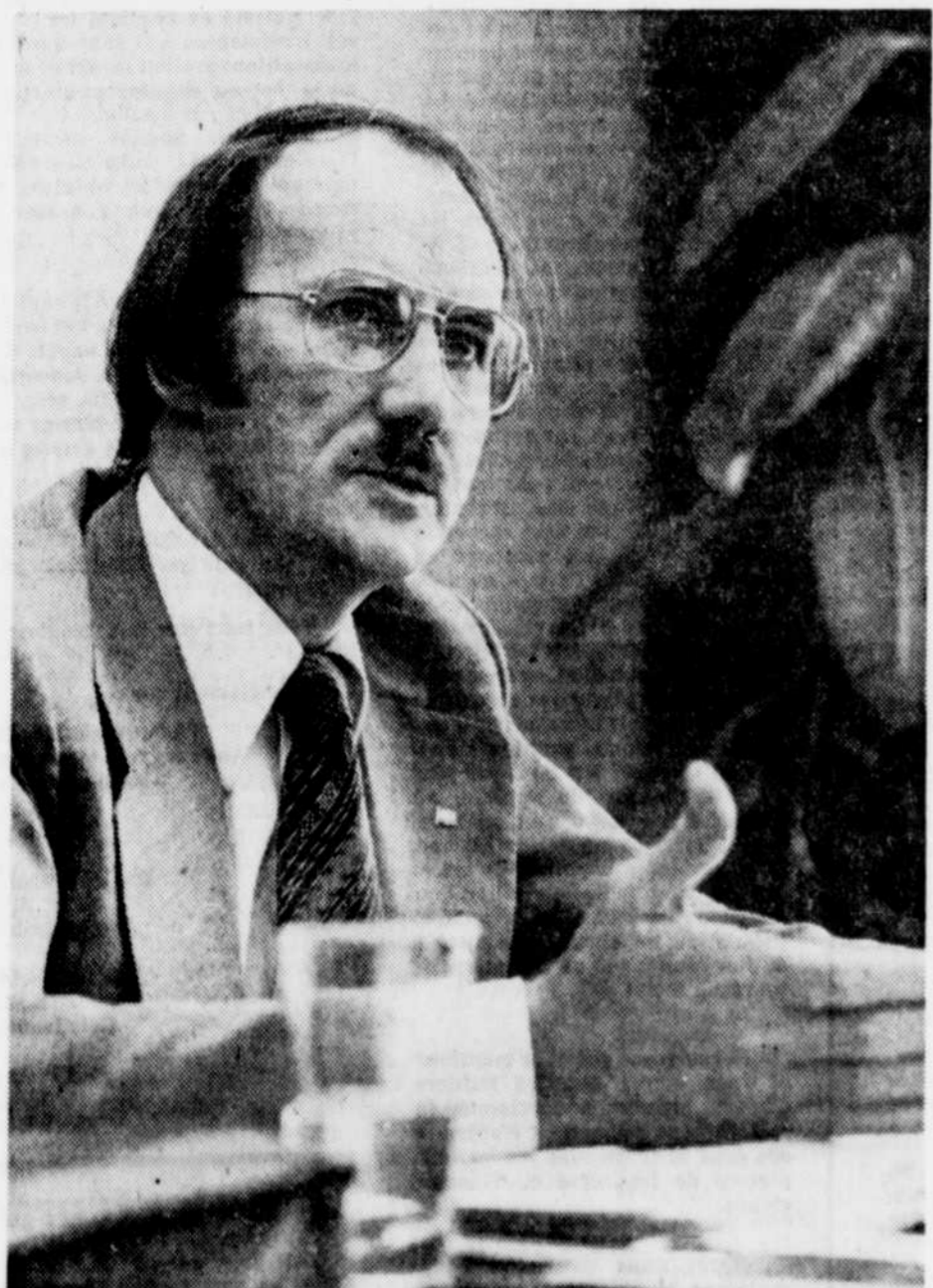
Tel n'a toutefois pas été le cas avec la gamme de modifications apportées au chapitre des pratiques démocratiques et de l'éthique municipale. Depuis la première présentation du projet de loi 105, début avril, ces dispositions ont en effet été singulièrement émoissées, notamment à la suite de vigoureuses représentations de l'UMQ.

Ainsi, si la loi 105 oblige toujours les élus à produire une déclaration d'intérêts — à être déposée dans les 90 jours —, elle ne les oblige plus à faire connaître les états financiers de leur conjoint ou de leurs enfants.

Ainsi aussi, le droit d'interroger le conseil, au départ généralisé, s'est vu réduit au droit de produire des questions écrites, dans les municipalités comptant plus de 20 échevins. Ces restrictions, bien que laissées à la discrétion des administrations locales qui peuvent préférer les questions orales, risquent forcément de s'appliquer dans les grands centres, notamment à Montréal et peut-être à Québec, si la nouvelle carte électorale y augmentait le nombre de conseillers.

Enfin, si la présentation du budget annuel cessera d'être un exercice difficilement compris par le contribuable, notamment en raison de la procédure d'information qui devra obligatoirement l'accompagner, il n'en demeure pas moins que les villes n'auront pas, de par la loi révisée, à tenir de séance publique avant l'adoption de leurs prévisions financières. Cette séance pourra en effet être reportée dans les jours suivant leur dépôt et leur approbation par le conseil.

Loi 105: démocratie municipale



Le Soleil, Jean Vallières

Le ministre des Affaires municipales, Guy Tardif, a dû retraiter sur plusieurs points.

Une réforme qui a perdu beaucoup de son mordant

Charte révisée de la démocratie municipale d'ici, la loi 105 a clairement suscité plus d'enthousiasme parmi les groupes de pression locaux et chez les comités de citoyens que dans le camp des détenteurs du pouvoir. Et ce, même si la version définitive de ladite loi a perdu de ses dents, lorsque comparée au projet initialement soumis à l'Assemblée nationale par le ministre Guy Tardif.

C'est ainsi que, par exemple, les réserves foisonnaient hier au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'organisme qui représente les maires et conseillers des 275 plus grandes villes du Québec.

A l'UMQ en effet, l'on se disait que la loi brime en maint endroit le principe de l'autonomie municipale, en soumettant indûment les administrations locales à des directives émanant du gouvernement provincial. C'est notamment le cas de l'obligation faite aux villes d'importance d'avoir à n'élire qu'un seul conseiller par district électoral. Dans un district qui, en outre, ait à être divisé selon des critères déterminés dans la loi.

Pour l'UMQ, cette mesure ne s'imposait nullement. Tout au plus, aurait-elle dû être laissée au "libre choix" de chacun.

Les ténors du monde urbain regrettent également que la loi interdise désormais les doubles mandats de "maire-député". A leurs yeux, ces deux fonctions ne sont pas incompatibles. Et, là encore, ils auraient préféré que le libre choix soit maintenu, cette fois auprès de la population qui élit ses maires et députés.

Autre réserve de l'union: la production d'une déclaration d'intérêts par tous les

élus locaux. "C'est aberrant, de confier un porte-parole de l'UMQ, que le gouvernement soumette tous nos membres à une telle obligation alors que lui-même n'exige ces déclarations que des ministres. Et encore, en vertu seulement d'un règlement d'éthique non enchâssé dans la loi."

Il y a plus, parmi les critiques du monde municipal. Comme toute la procédure d'information entourant le dépôt des budgets. Comme l'obligation faite aux villes de tenir des périodes de questions. Comme enfin une augmentation des traitements jugée insuffisante.

Hors-tout, se demande-t-on à l'union, la loi 105 ne serait-elle pas la preuve que les autorités provinciales voient dans les municipalités des mandataires plutôt que des gouvernements autonomes. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'on y affirme que, dans l'ensemble, la loi 105 en fait "prendre pour son rhume" à l'autonomie des villes et villages. A cette autonomie qui, selon l'UMQ, repose sur le principe du libre choix garanti, à tous les points de vue, aux administrateurs élus localement.

Un projet à compléter

Chez les groupes populaires, la loi 105 apparaît au contraire comme "un pas dans la bonne direction". Période de questions, déclaration d'intérêts, scrutin uninominal, voilà autant de points positifs pour des groupes comme la Ligue des citoyens de Saint-Sacrement, le Rassemblement populaire de Québec ou même le Rassemblement des citoyens de Montréal.

Pourtant, opine-t-on dans ces milieux, ce premier pas aurait gagné à être plus poussé. Ainsi, l'abandon du principe des conseils de quartier est déploré. Comme

est la possibilité laissée aux grandes villes de transformer une période de questions orales en une série d'interrogations formulées par écrit.

Et puis, dans le cas de la ville de Québec, les comités de citoyens regrettent que la loi n'ait pas prévu la réintroduction du référendum, un geste que le premier ministre Lévesque avait pourtant laissé entrevoir l'année dernière.

Dans cette loi finale, l'on voit en outre quelques reculs importants, par rapport à sa première version. C'est le cas d'une déclaration d'intérêts ramenée à sa plus simple expression et qui exclut la divulgation des avoirs des proches des élus. C'est aussi le cas du renoncement au colistier lors des élections à la mairie, une innovation qui pouvait jadis permettre une représentation des forces d'opposition à l'hôtel de ville.

Au nombre des prochaines mesures attendues du gouvernement se trouve également l'application graduelle du système de représentation proportionnelle, lui aussi considéré comme l'instrument d'une plus grande pluralité d'opinions, dans les conseils municipaux. Et aussi une politique qui prévoit l'attribution de fonds de recherche aux dites formations d'opposition.

Enfin, et c'était là un vœu que partageaient des intervenants aussi différents que le Rassemblement populaire de Québec et l'Union des municipalités, il aurait été souhaitable que la loi autorise la déduction, à fins d'impôt, des contributions faites aux partis municipaux, comme cela se fait déjà aux paliers fédéral et provincial.

la page des lecteurs

"Viens me détacher..."

Je t'écris, Vieux-Thomas, pour te dire que tes descendants n'ont pas écouté tes paroles d'espoir, qu'ils n'ont pas eu la générosité de te donner un pays avant de te voir en aller. J'aurais bien aimé ça, tu sais, te donner cette joie à laquelle tu tenais tant. Car je t'ai bien apprise l'histoire que tu nous a racontée dans le grand livre de ta vie (le livre "Il n'y a pas de pays sans grand-père" de Roch Carrier, Stanké, 1977).

Oui, je n'ai pas oublié toutes les histoires de chasse et de camps de bûcherons, les histoires de pêche aussi que tu nous as racontées: "Croyez-moi, croyez-moi pas; j'avais rien compris avant d'avoir vu accrochée sur la barrière du chemin du lac, la pancarte PRIVATE PROPERTY - PROPRIÉTÉ PRIVÉE - NO TRESPASSING - NO PASSER: les Anglais avaient tiré sur ma chaloupe parce qu'ils voulaient pas que les Canadiens français pêchent dans la même eau qu'eux. Ce lac-là appartient à notre pays de Québec." Je n'ai pas oublié cette histoire-là, Vieux-Thomas, et c'est pour cette raison que j'aurais aimé te faire le plaisir de te donner un pays avant de te voir partir.

Je n'ai pas oublié non plus la fierté que tu éprouvais envers ton petit-fils Jean-Thomas, celui-là même que la police a arrêté parce qu'il ne voulait pas se soumettre au colonisateur anglais. Aujourd'hui, cher Vieux-Thomas, je veux que tu saches que ton petit-fils Jean-Thomas n'est plus seul à lutter pour la reconquête de notre liberté; je veux que tu saches que notre jeunesse sait écouter les propos que tu échangeais avec ton petit-fils Jean-Thomas: "Nous marcherons sur la terre où ton père a marché, avant qu'il soit terrassé par le désespoir, ou mon père a marché, et son père avant lui, et son grand-père; nous pêcherons dans cette eau où nos pères ont pêché et nous chasserons dans cette forêt où nos pères ont chassé, toujours à la sauvette, à la façon d'étrangers, en territoires interdits, mais nous savons, toi et moi, que le bon Dieu a créé cette terre pour nous et nos enfants, au commencement du monde; il l'a conservée à la manière d'un beau fruit amer (...) Toé et moi, on n'est pas doué pour apprendre une langue qui soumet."

Je n'ai pas oublié aussi les histoires où tu nous racontais comment les compagnies anglaises t'ont traité, toi, et les autres bûcherons, tes semblables: "Pendant l'hiver, après la journée, sur les lits de branches, l'on serait trop épuisé pour rire. Durant le jour, l'on n'aurait plus le temps de rire; dès que la hache ne frapperait pas les troncs à l'allure d'un cœur qui bat, l'on recevrait sur la tête une bordée d'insultes et de cris en anglais. Les bûcherons n'avaient pas besoin de connaître cette langue pour comprendre."

Je n'ai pas oublié ces histoires, Vieux-Thomas, et c'est pour ça que j'aurais aimé te donner un pays à toi et à tous ceux de ta génération qui en ont tellement enduré sous le joug du maître étranger. C'est pour ça aussi que nous, de notre côté, avons travaillé bien fort pour que tous les Québécois aient ton courage exemplaire, ta fierté exemplaire lorsque, vers la fin de ton grand livre, tu entreprends ta dernière marche de libération.

Ah! que j'aurais aimé que tu que tout le peuple québécois entende et écoute ton dernier souhait, entende et obéisse à ton dernier cri de ralliement: "Viens, Jean-Thomas me détacher, j'veux mourir libre!"

Raymond Fleury,
Ste-Justine.

Commentaires de Mme Boucher sur le référendum à Sainte-Foy

Au lendemain du référendum sur la base de plein air, les citoyens de Sainte-Foy sont en mesure de constater que le maire Morin a été aussi peu démocratique dans l'acceptation du verdict populaire que dans sa façon de mener la campagne référendaire.

Après avoir voulu imposer son opinion quant à l'acquisition des terrains, le maire Morin tente, aujourd'hui, de discréditer les gens qui ne pensent pas comme lui en prétendant qu'ils ne sont pas représentatifs et qu'une minorité impose, de ce fait, ses vues à la majorité.

Il est certain qu'une proportion de 29,1 pour 100 des gens aptes à voter qui se rendent aux urnes lors d'une consultation ne constitue pas encore la manifestation d'une démocratie en pleine vitalité et, sur cet aspect, l'évidence saute aux yeux qu'une participation largement accrue serait plus que souhaitable.

Dans le contexte, cependant, où il faut comparer un événement spécifique avec d'autres événements du même genre, la participation des citoyens de Sainte-Foy au référendum du 14 juin est plus qu'intéressante.

Lors des dernières élections municipales à peine 35 pour 100 des

personnes habiles à voter se sont prévaluées de leur droit de vote et, pourtant, il s'agissait de confier l'administration de la ville à quelques personnes pour une période de quatre ans. Avec 11.661 voix pour l'appuyer le maire Morin n'a d'ailleurs obtenu, à ce moment, que l'assentiment de 23,3 pour 100 des électeurs potentiels.

Malgré ce faible appui, personne ne conteste, toutefois, sa légitimité au maire Morin et, c'est nanti de ce maigre support, que celui-ci impose, depuis novembre 1977, ses volontés à la majorité.

Il va sans dire, cependant, que même si dans notre régime démocratique il n'est pas nécessaire d'obtenir l'appui d'une majorité pour gouverner, il n'est pas futile, non plus, de se demander pourquoi si peu de citoyens se prévalent du privilège qui leur est donné de s'exprimer et, pourquoi, dans le cas précis du référendum sur la base de plein air, la participation n'a pas dépassé les 30 pour 100.

Dans ce dernier dossier la question est d'ailleurs d'autant plus pertinente que le maire Morin n'a rien ménagé pour amener les contribuables de Sainte-Foy à l'appuyer dans son projet et à aller voter, oui, le 14 juin.

Andrée P. Boucher
Sainte-Foy

Hubert Sacy répond au député Claude Forget

J'ai pris connaissance, dans LE SOLEIL du 14 juin, des "questions" insidieuses et bourrées de sous-entendus relatives à la Commission Keable qui ont été posées par le député libéral de St-Laurent, Claude Forget, au ministre de la Justice en commission parlementaire. Je tiens à apporter des réponses à celles qui me concernent directement.

1- J'ai travaillé, à titre de chercheur et de responsable des communications à la Commission Keable, à compter du mois de juillet 1977. Pour ce faire, j'avais demandé et obtenu un congé sans solde de mon employeur, la Centrale de l'enseignement du Québec.

2- Le 31 mai 1978, la Commission Keable a interrompu ses activités et fermé ses bureaux, en attendant le jugement de la Cour suprême du Canada, qui, on s'en souviendra, n'avait pas autorisé la poursuite de l'enquête avant de rendre son jugement final. Mon intention de reprendre mes fonctions à la CEQ a d'ailleurs été mentionnée dans un article paru dans Le Devoir de ce 31

mai 1978 sous la signature de Alain Duhamel.

3- J'ai repris mes fonctions à la CEQ à l'été 1978.

4- A la suite du jugement final de la Cour suprême du Canada, le commissaire Keable, qui tentait de reconstituer l'équipe de la commission, m'a demandé si j'étais disponible pour reprendre mon poste. J'ai dû répondre par la négative étant donné, d'une part, que la convention collective des permanents de la CEQ ne permet pas à un employé de prendre un congé sans solde deux années consécutives, et d'autre part, à cause de la proximité des négociations dans le secteur public et du rôle que j'étais appelé à y jouer.

Le directeur général de la CEQ pourra confirmer ces faits et les conventions collectives des employés de la CEQ sont déposées au ministère du Travail.

5- Monsieur Forget laisse entendre que la Commission Keable ne m'a pas gardé à son emploi à cause d'un article paru dans la

chronique de Marc Laurendeau dans La Presse en octobre-novembre 1979, soit, 15 mois après mon départ de la commission.

Je ne vois vraiment pas par quel genre d'acrobatie intellectuelle M. Forget en arrive à insinuer que j'aurais pu révéler à M. Laurendeau des informations que j'ignorais et avoir été remercié par la commission pour ce motif 15 mois avant d'avoir posé un geste. L'absurdité des insinuations de Claude Forget saute aux yeux. Elles sont tellement grotesques qu'elles se passent de tout commentaire additionnel.

6- Ce n'est pas la première fois que des insinuations sont faites à mon égard. A deux ou trois reprises, par le passé, toutes sortes de bobards ont circulé et ils se sont tous avérés plus débiles les uns que les autres. J'ose toutefois espérer que ce sera la dernière.

Enfin, la décence élémentaire m'empêche de dire publiquement ce que je pense de Claude Forget.

Hubert Sacy

Vacances-familles: chalutier ou paquebot de luxe

Monsieur Robert Cotnoir,

A la suite de la lettre fort poétique que vous avez signée dans l'Opinion du lecteur, le jeudi 12 juin 1980, nous nous exprimons sans trop de poésie (pour être plus pratique) de replacer les faits dans leur contexte.

Au préalable, monsieur Cotnoir, soyez assuré que nous croyons en votre honnêteté et en votre bénévolat désintéressé. Toutefois, nous comprenons aussi votre manque d'informations et que vous soyez l'objet de manipulation. Ainsi votre ignorance des faits qui ont entraîné la démission des chefs de services et de nombreux et excellents techniciens dynamiques qui ont bâti de toute pièce les différents services fut le produit d'injustices et d'actes répressifs posés par le "capitaine" Jean-Marie et des conditions inhumaines de travail.

Vous parlez de tactiques bla-

sées? A cet égard, il serait justifié de corriger certains passages houleux de votre lettre où certains faits mensongers.

En premier lieu, il faut diviser par quatre, au moins, le chiffre que vous avancez en ce qui a trait au nombre de lieux d'hébergements. Les employés actuels de la société ne sont pas crédules, ils pourront corroborer ces faits, car comme nous, ils n'accepteront pas que des chiffres trompeurs et grossis soient diffusés pour tromper les gouvernements et la population qui paie.

De plus, bon nombre de ces lieux d'hébergements n'ont même pas été vus. C'est donc fort intéressant pour les membres? Nos demandons d'ailleurs à cette période que tous les lieux soient visités pour mieux servir les membres.

Les moussaillons de 2e classe

comprenant l'ensemble du personnel qui a contesté la situation au mois d'août 1979 ont créé aussi le service des réservations et de production. C'est ce personnel qui a permis le développement de la société. Ce sont aussi ces gens qui vous ont fait pénétrer à l'intérieur de la société malgré la résistance opiniâtre du capitaine maintenant "reclassé". Le Bureau de direction de la Société vacances-familles a décidé de se doter d'une direction générale collégiale dans laquelle le directeur général n'aura aucune autorité, sur les autres directeurs... confirmant ainsi que la contestation menée au mois d'août 1979 par des professionnels de la société faisait suite à des problèmes réels... le directeur général ne détient plus ce titre que d'une façon presque honorifique" (LE SOLEIL samedi, le 29 mars 1980).

Nous avons démissionné parce que des actions fortement repré-

Les policiers et le public doivent faire bon ménage



M. Jean-Charles Vanhoutte
Directeur sûreté municipale
de Québec

Dans un article paru dans LE SOLEIL du 14 juin dernier, on y lit que vous considérez qu'il y a trois éléments qui sont fondamentaux concernant les moyens d'action du policier: la connaissance approfondie des pouvoirs légaux du policier, le meilleur conditionnement physique possible et l'utilisation du bon jugement et d'une saine logique dans l'accomplissement de leur tâche.

Tout le monde sera bien d'accord pour qu'un policier ait, entre autres, une connaissance approfondie de ses pouvoirs légaux. Mais il est surprenant de constater que vous n'insistez pas plutôt sur la contrepartie logique de cet élément: le respect de la part du policier des droits de tous citoyens, quels qu'ils soient.

En effet, même un individu accusé d'avoir enfreint la loi conserve toujours son statut de citoyen, ainsi que tous les droits et les obligations qui s'y rattachent. Lors-

qu'un policier se permet, comme il a déjà été démontré officiellement, d'injurier et même d'employer la violence physique sans aucune raison légitime à l'encontre d'un citoyen, même si celui-ci n'a même pas enfreint la loi, ce policier se comporte alors d'une façon illégale face aux droits fondamentaux de ce citoyen.

En fait, tant que les policiers ne considéreront pas le respect des droits des citoyens comme étant une obligation fondamentale de leurs fonctions policières, ils ne pourront s'attendre à être eux-mêmes respectés, même si des comportements illégaux comme ceux déjà mentionnés ne sont le fait que de certains d'entre eux.

J'espère donc que vous saurez insister sur ce point à l'avenir, afin que les relations entre le public et les policiers soient ce qu'elles doivent être, c'est-à-dire empreintes de respect et de confiance mutuels.

Maurice Beaulieu
Québec

L'attitude du député Goulet est mal comprise

M. Bertrand Goulet, député de l'UN, Saint-Gervais, Cité Bellechasse

Tout bonnement, je suis tenté de vous demander pour quelle option voterez vous lors d'un deuxième référendum? Pour un fédéralisme inapproprié ou, pour la maltrise de notre économie (comme l'a répété Jean Lesage au Centre municipal des congrès) et pour l'accomplissement de notre ethnie d'origine française?

Je m'explique mal votre adhésion aux tenants du NON alors que vous êtes un jeune héritier de la thèse autonomiste du feu Daniel Johnson. Votre entrée à l'Assemblée nationale vous a sûrement permis de vérifier l'incassable exigence, par tous les gouvernements du Québec depuis 40 ans, de l'autodétermination des Québécois, francophones en forte majorité.

De tous vos concitoyens de Bellechasse, plusieurs se sont placés dans le camp des perdants, car leur NON dit OUI à un fédéralisme centralisé, ainsi qu'à un affaiblissement de notre parlement.

Au lendemain de ce NON que vous et vos propagandistes avez diffusé, avez-vous l'impression d'avoir rendu service aux habitants de

notre région en leur "laissant entendre" pendant l'avant-projet que les Québécois peuvent se satisfaire des droits et des pouvoirs appliqués jusqu'à maintenant dans une contrainte constante par le gouvernement central: "On aime ça d'même..." les propriétaires de la Moisson nous le font croire.

"Au Canada, j'y suis, j'y reste..." les fédéralistes sont peu convaincus de nos BESOINS fondamentaux.

Ceux-là, peu renseignés, qui ont eu foi en vos discours, seront peut-être déçus dans quelques mois des propositions d'entente, par le premier ministre actuel du Canada. Ils pourraient vous reprocher d'avoir omis de les instruire adéquatement sur la précarité de leurs situations sociale et économique.

Plusieurs citoyens, depuis les derniers vingt ans ont reçu "un coup de pied quelque part...". Exemple: SORRY, WE DON'T SPEAK FRENCH IN MONTREAL. Ils ont alors compris plus rapidement qu'ils n'allaient pas davantage accepter de se faire "botter le derrière" indéfiniment. D'autres, parmi les 54 pour 100 des NON se joindront aux volontaires du OUI du 20 mai 1980, nonobstant toutes les imprecations des irréductibles craintifs.

L'Alliance sacrée" que vous espérez avec le gouvernement fédéral a peu de chance d'être respectée, lorsque nous connaissons l'intransigence des dirigeants des provinces anglaises. Pourquoi nous refusent-ils les outils nécessaires à l'accomplissement de notre économie et de notre culture?

Il fallait donc dire OUI à ce projet d'entente négociée, pour affirmer au Canada anglais le caractère distinct de notre peuple.

Notre réquisition demeure très certainement ferme, par la volonté exprimée de 46 pour 100 d'entre nous pour une "Réforme essentielle de la constitution".

Vous serez d'accord pour reconnaître le nombre grandissant de jeunes citoyens, plus instruits et plus politisés qui font, sans cesse, l'oeuvre "d'éducation politique populaire" sur la problématique du Québec français. Ces jeunes adultes, engagés dans diverses activités professionnelles et techniques font appel, avec autorité, à l'intelligence et au sentiment d'appartenance à leurs RACINES propres; ainsi parle un jeune homme de Magog, Daniel Gauthier.

C'est depuis ce lendemain "d'un NON fastidieux" que notre vitesse

de croisière augmente, pour atteindre la destination tant exigée par nos prédécesseurs depuis 40 ans, et davantage par nos chers enfants héritiers de notre vigueur.

Bien sûr, un minimum de capacité intellectuelle et un peu d'amour de SOI suffisent pour dissiper le funeste "conditionnement mental" perpétué par des gens "élevés" dans la stricte observance d'un régime établi.

Nous gagnons des points puisqu'une minorité agissante est plus forte qu'une majorité insouciante. Depuis les sept dernières années, la composante de la majorité dérive rapidement vers une marginalité mue ou par l'intérêt, ou par l'ignorance de notre cheminement collectif. Les retardataires seront entraînés par les progressistes.

C'est ainsi que nos mentalités seront plus libérées, et alors, nous libérerons notre territoire.

"Ainsi que Dieu nous soit en aide..." nous aussi, et non uniquement aux fédéralistes inconditionnels.

En toute probité et franche attitude.

Germain Pinard, d.m.v.
Saint-Charles, Bellechasse

véridiques. Celui-ci a vérifié et un certain personnage a été, semblait-il, tablé.

Monsieur Cotnoir, afin que la population ne soit pas bernée, mieux informée, nous vous demandons s'il vous serait possible de participer à une table ronde devant les médias, les technocrates de l'Etat et la personne concernée à la société. Ceci permettrait de purifier l'air malsain en étudiant les preuves irréfutables qui font que les moussaillons avaient raison de quitter le "bateau" du supposé tourisme social. Nous respectons les employés de la Société vacances-familles et nous souhaitons qu'ils puissent atteindre les objectifs de tourisme social que nous-mêmes avons poursuivis.

N'oubliez jamais que le capitaine d'un chalutier dont le toit coule, maintenu à flot par les impôts des Québécois, les services gouvernementaux, les publications, etc... ne peut se permettre, par respect pour les Québécois, de vivre comme un armateur grec.

Les grands précheurs de morale sont souvent les êtres les plus immoraux.

Vous vous êtes fait "monter un bateau".

Honnêtement votre,

Les moussaillons qui vous ont très bien servis,
Benoit Bergeron
B.Sc.S
Sociologue

Daniel Lachance
B.Sc. Adm.
Administrateur

Jacques Leclerc
B.Sc.S.
Relationniste

Paul Plourde
B.Sc.S.
Sociologue

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Après avoir sensibilisé l'état-major et le président, nous nous sommes retirés pour que le ménage se fasse. D'ailleurs le président nous a affirmé qu'il démissionnerait si certaines actions répréhensibles qui avaient été posées s'avéraient

Delage entend 55 témoins au sujet de 5 incendies

par Guy DUBE

Journée étonnée, hier, au Commissariat des incendies: 55 témoins ont défilé devant Me Cyrille Delage afin de tenter de faire la lumière sur les circonstances qui ont entouré cinq incendies ayant fait 14 victimes dans la région immédiate de Québec, entre janvier et avril derniers.

Un seul de ces incendies n'était pas mortel et n'a causé que des dégâts très minimes à une maison sise au 1165 de la Couronne, à Val-Bélair, le 12 janvier dernier, à l'issue d'une querelle entre un individu et ses parents. Me Delage a tenu Jacques Ouellet, 24 ans, d'adresse inconnue, criminellement responsable de cet incendie et a recommandé au procureur de la Couronne, Me Germain Martin, que des accusations soient portées contre cet individu. Ouellet brillait par son absence, hier, à l'enquête, et un mandat a été émis contre lui.

Quant aux quatre autres incendies, un est d'origine criminelle, un autre est d'origine douteuse et deux sont d'origine accidentelle.

Rue Arago

L'incendie qui a coûté la vie à Mme Huguette Labonté et à sa fille Dany, le 25 janvier, au 389 ouest rue Arago, à Québec, a été classé par le commissaire Delage comme étant d'origine criminelle.

Me Delage a demandé aux policiers de pousser leur enquête plus en profondeur et rouvrira l'enquête dès que des faits nouveaux pourront être apportés en preuve.

L'incendie a été allumé dans le portique conduisant au deuxième étage à l'aide d'un accélérateur. Un conte-

nant vide d'essence à briquet a d'ailleurs été trouvé à proximité de l'immeuble par les pompiers.

La preuve n'a pas pu établir de soupçons contre l'ancien concubin de la victime, Michel Germain, un étudiant de 27 ans, de la rue Saint-Gabriel. Séparé depuis deux ans et demi de son ancienne amie, Germain a reconnu qu'il existait des relations hostiles entre eux mais a juré qu'il n'est pas retourné chez Mme Labonté depuis huit ou neuf mois.

En plus des deux victimes, l'incendie a causé des dommages de l'ordre de \$27,800.

Manoir de Bruges

Par ailleurs, l'incendie qui a fait quatre victimes — des touristes new-yorkais en visite pour le Carnaval — le 9 février, au 465 est Grande-Allée (Manoir de Bruges), est d'origine accidentelle et a été causé par un défaut d'isolation électrique. Les dommages ont été évalués à \$120,000.

Après examen, il semble qu'un fil d'Hydro-Québec conduisant à l'entrée électrique située au garage adjacent au manoir se soit rompu et soit tombé sur le toit du garage qui s'est aussitôt enflammé. Rien par contre n'a pu être formellement prouvé en ce sens.

Il est cependant ressorti des différents témoignages que le propriétaire de cette maison de chambres, M. Marc Desrochers, de Sainte-Pétronille, Ile d'Orléans, n'avait pas suivi les différentes recommandations des pompiers de la ville de Québec, responsables de la prévention, relativement au système de sécurité dans l'immeuble: absence totale de détecteurs de fumée, de système d'alarme, de gyroscopiques, d'éclairage d'urgence et d'esca-

lier de secours à l'arrière, au deuxième étage.

Qui plus est, M. Desrochers avait perdu son permis d'hôtellerie depuis quelques semaines déjà, parce que son immeuble ne répondait pas aux normes de salubrité exigées par le gouvernement québécois.

Mais, comme l'a dit Me Germain Martin, aucune poursuite de négligence criminelle ne sera intentée contre l'ex-hôtelier parce que le règlement du Carnaval qui traite du gîte pour les touristes et qui relève de la ville de Québec permet à n'importe quel logement n'importe où pendant la période carnavalesque. Les inspecteurs n'ont, semble-t-il, pas le temps de visiter tous les logements disponibles pour les touristes, puisque la liste de ces logements n'est dressée que quelques jours avant le Carnaval.

Saint-François est

L'enquête sur l'incendie qui a été la cause de la mort de cinq chambreurs dans un immeuble sis au 856 est Saint-François, le 12 février, a été ajournée sine die parce qu'il manquait trop de témoins, hier.

L'immeuble comptait 45 chambres et semblait répondre à toutes les normes de sécurité, selon ce qui a été relaté à l'enquête.

Les pompiers avaient effectué plusieurs sauvetages à leur arrivée sur les lieux avant de tenter de maîtriser les flammes. Les dommages ont été évalués à quelque \$200,000.

Les victimes de cet incendie sont MM. Luc Gagnon, 59 ans, Adélaïde Lirette, 84 ans, Jean-Paul Genest, 51 ans, Gaston Durand, 59 ans, et Marcel Bernatchez, 38 ans.

Selon le chimiste Gilles Leduc, de Montréal, l'incendie a pris naissance dans une armoire garde-robe située dans le corridor du rez-de-chaussée et peut avoir été causé par négligence (cigarette) ou encore il aurait été délibérément allumé par une ou plusieurs personnes.

Saint-Lambert

Finalement, Me Delage a conclu que l'incendie qui a fait trois victimes dans une maison mobile (servant de chalet), dans la rue des Chouettes, à Saint-Lambert, sur la Rive-Sud de Québec, le 13 avril dernier, est d'origine accidentelle et a été causé par un plat d'huile à fondue laissé sur l'électrique.

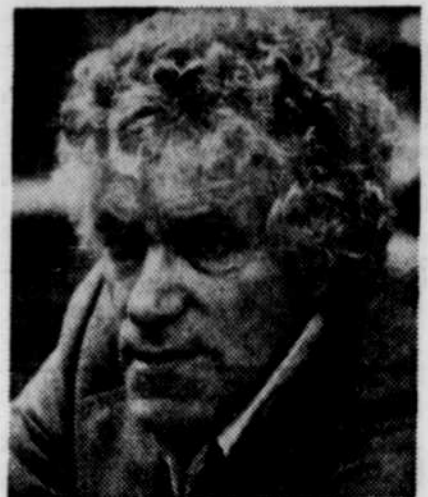
Il est ressorti de l'enquête que l'électricité avait manqué dans ce secteur, vers 22h40, le 12 avril. Les occupants de la maison mobile, M. et Mme Magella Allard, recevaient alors des amis. Après le repas, soit vers 2h, le 13 avril, un des deux plats aurait été placé sur la cuisinière électrique et tous les invités sont allés continuer la soirée chez les voisins, M. et Mme André Drouin.

Le feu a éclaté vers 5h, le matin, peu de temps après que le courant soit rétabli. Un élément de la cuisinière électrique n'aurait probablement pas été fermé, pendant la panne, et aurait mis le feu à l'huile surchauffée après le rétablissement du courant.

Les victimes dans cet incendie sont Joël et Jessy Allard, enfants de M. et Mme Magella Allard, et M. André Drouin, le voisin, qui a tenté d'aller sauver les deux enfants.



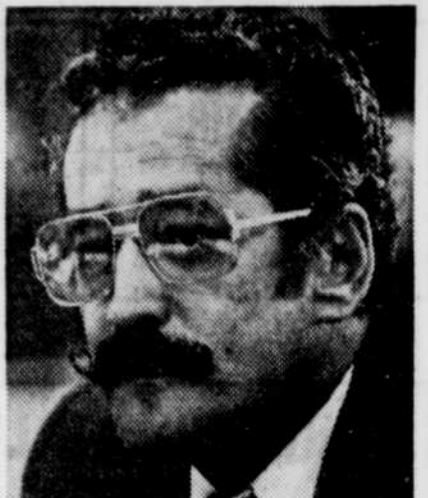
M. Michel GERMAIN



M. Marc DESROCHERS



Mme Magella ALLARD



Magella ALLARD



justice

par Marcel COLLARD

Prison d'Orsainville: maladie collective chez les surveillants

A part de rares exceptions, tous les surveillants du centre de détention de Québec, membres du syndicat des agents de la paix, se sont déclarés malades, hier matin.

Leur absence a été particulièrement remarquée au palais de justice de Québec où les détenus étaient accompagnés des officiers, des cadres et de quatre policiers de la Sûreté du Québec.

Certains prévenus s'étant présentés après que des mandats eurent été émis contre eux n'avaient pratiquement aucun surveillant et contrairement à l'habitude, ils ne portaient point les menottes. Les autres accusés détenus préventivement au centre de détention faisaient cependant l'objet de la surveillance normale par des cadres et des policiers.

Le porte-parole des agents de la paix, M. J.-Claude Harton, lors d'une conversation téléphonique, a confié au SOLEIL que les membres du syndicat pourraient recouvrer leur santé aujourd'hui sans qu'il puisse l'affirmer avec certitude.

Les agents de la paix voulaient ainsi démontrer leur détermination d'obtenir un horaire de travail accordant

une fin de semaine de congé à toutes les deux semaines.

De son côté, le directeur du centre de détention, M. Gilles Blanchard, a relaté que la protection à l'intérieur des murs était assurée par les cadres du centre. La sécurité, en périphérie du centre de détention, a été maintenue par la présence de cinq policiers de la Sûreté du Québec.

Il semble que seulement deux agents de la paix se soient quand même présentés au travail, selon le directeur Blanchard.

Elections chez les criminalistes

Les criminalistes en défense, en pratique privée, ont porté Me Pierre Garon à la présidence de leur association, à Québec. Me Garon succède à Me André Cartier. Me Ellen Paré a été élue à la vice-présidence et Me Richard Grenier assumera la double fonction de secrétaire et de trésorier.

Le président Garon a déclaré au SOLEIL que l'association des criminalistes de Québec consacrerait principalement ses efforts à la négociation des taux payés par la Commission de l'aide juridi-

que, réclamant un rajustement de 32 pour 100 des tarifs en vigueur et demeurés inchangés depuis 1974. Les criminalistes de la pratique privée ont déjà annoncé une grève dans la semaine du 30 juin, sans négliger toutefois les dossiers où les droits de leurs clients pourraient en souffrir préjudice.

Le fisc québécois

Le juge Charles Cliche, de la cour des sessions de la paix, à Saint-Joseph de Beauce, a condamné la firme Yvon Emond, d'East Broughton, à des amendes atteignant \$20,576, en plus du remboursement de \$13,901.56 émis à l'impôt provincial. La compagnie avait été inculpée de 16 chefs d'accusation pour avoir fait des déclarations fausses relativement à la perception de la taxe de vente entre les mois de février 1975 et janvier 1977.

Brochure sexiste

Le Conseil du statut de la femme, par la présidente, Mme Claire Bonenfant, exige

le retrait du "petit guide de la justice", publié récemment par l'Éditeur officiel du Québec. Dans un communiqué, Mme Bonenfant vise plus spécifiquement les caricatures à caractère fortement sexiste, précisant que sur 37 illustrations, 15 comportent un aspect dévalorisant pour les femmes et qu'elles dénotent un humour offensant.

A titre d'exemples, la présidente cite des caricatures montrant une femme attendant son mari avec un rouleau à pâte à la main, une secrétaire faisant du temps supplémentaire assise sur les genoux de son patron, un policier fouillant dans le décolleté d'une femme et le propriétaire d'un immeuble venu inspecter l'eau chaude en s'installant dans la baignoire où la locataire prend son bain.

Le ministre des Communications, M. Denis Vaugeois, a été invité à prendre des mesures dans l'avenir pour éliminer tout sexisme dans les publications du gouvernement du Québec.

L'autobus avait des freins défectueux

par Jacques DALLAIRE

L'autobus d'écoliers de la compagnie Bouchard et Larivière de Saint-Zacharie, dans la Beauce, intercepté mercredi à Québec par des agents de la paix du ministère des Transports du Québec, avec à son bord une cinquantaine d'étudiants de sixième année du secteur primaire de Saint-Zacharie, a été jugé inapte à circuler sur la route!

Une vérification minutieuse effectuée, hier, au Centre d'inspection des véhicules automobiles du ministère des Transports, boulevard des Capucins à Québec, a en effet révélé, a appris LE SOLEIL, que le véhicule de 1974 avait une conduite et un système de freinage défectueux.

Les plaques d'immatriculation de l'autobus jaune ont immédiatement été saisies et un chauffeur de la firme Bouchard et Larivière a ramené le véhicule chez son employeur, hier, où des réparations urgentes devront être faites.

L'autobus devra subir de nouveau un test au centre de vérification du ministère, avant que les plaques d'immatriculation soient rendues.

Le véhicule avait été intercepté, au Jardin zoologique d'Orsainville, alors que le groupe d'écoliers effectuait une visite à Québec dans le cadre d'une activité parascolaire.

Les agents se livraient alors à une vérification systématique des autobus d'écoliers, en menant une "opération zèle", dans le but de faire aboutir leurs négociations avec le ministère.

La fiche d'inspection mécanique obligatoire effectuée par le propriétaire de l'autobus n'était pas conforme et c'est ainsi qu'il fut retenu à Québec jusqu'en début de soirée, mercredi.

Le centre d'inspection des véhicules ayant été fermé par le ministère des Transports, au milieu de l'après-midi, en réplique aux activités des agents de la route, on permit finalement au chauffeur de ramener son petit monde à Saint-Zacharie mercredi soir, avec l'ordre de ramener l'autobus hier, pour plus ample inspection.

C'est ainsi qu'on a découvert que la conduite et le système de freinage étaient défectueux.

éclair
TELESOL INC. (Section publications Éclair)

Vous offre
L'ABC
de la COUTURE
Pour seulement \$2.00

Ce volume très bien illustré vous facilitera la tâche dans le choix de votre tissu, dans la coupe, l'assemblage et la finition de vos vêtements.

98 pages
de judicieux
conseils
EN
VENTE
PARTOUT

Je désire recevoir... exemplaire(s) du livre "L'ABC de la COUTURE" à \$2.00 l'exemplaire

Nom.....

Adresse..... App.....

Ville.....

Prov..... Code postal.....

Chèque ou mandat à l'ordre de:
Télesol Inc. (Section publications Éclair)
9393, avenue Edison, suite 400,
Montréal (Qué.) H1J 1T4

PIC-A-PIOCHE

COLONISATION DE L'ABITIBI

PAYS DE LA FANTAISIE

TRAPPEURS ET AMÉRINDIENS

SENTIERS DE LA NATURE

RUE VERS L'OR À DAWSON CITY

...de l'autoroute au cheval de fer, du béton au bois rond, de l'escalateur au sentier de terre, du perron à la forêt, du chlore à l'eau de source, d'hier à aujourd'hui!

LE TOUT NOUVEAU PARC RÉCREATIF "JARDIN DES PIONNIERS" est un événement grandiose dans le circuit touristique de Québec.

D'une superficie de un million huit cent mille pieds carrés de terrain boisé parcouru par la sinuose rivière aux Pommes, le Jardin des Pionniers compte parmi les plus grands et les plus spectaculaires parcs thématiques en Amérique.

Témoin d'une époque de colonisation, les années 1880, vous monterez à bord du Trans Continental, réplique du premier train construit à Montréal, vous plongerez au coeur de l'Abitibi, vous assisterez à l'ouverture de la traite des fourrures, vous visiterez des tribus amérindiennes, vous vous aventurerez dans la colonie abandonnée, et vous serez entraînés irrésistiblement dans la ruée vers l'or!

Tout ça et plus encore: le pays de la fantaisie, l'érablière, la maison de Champlain, les ponts, les quais, les gares, la nature, le monde et vous!...

JARDIN DES PIONNIERS

NEUVILLE, Autoroute 40, sortie Pont Rouge, St-Raymond, 30 minutes à l'ouest de Québec.
418-876-2489

UN BEAU VOYAGE DANS L'ANCIEN TEMPS!

Lévesque prêt à étudier les griefs des Montagnais

(PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a suggéré, hier, au Conseil Attikamek-Montagnais une rencontre en août prochain afin de vider le litige qui oppose cette communauté autochtone au gouvernement du Québec.

M. Lévesque s'est également publiquement excusé pour "un oubli bête" du livre blanc intitulé "Pour une nouvelle entente Québec-Canada", alors qu'on parle des "deux peuples

fondateurs" du Canada pour désigner les francophones et les anglophones, sans faire la moindre mention des Amérindiens.

M. Lévesque rencontrait en après-midi quelque 300 membres du Conseil Attikamek-Montagnais à Québec, afin de prendre connaissance de leurs principaux griefs.

Ceux-ci ont été résumés ainsi par les chefs de bandes des intéressés:

— les Amérindiens veulent que leurs droits de chasse et de pêche soient clairement définis et reconnus;

— ils veulent que cessent les harcèlements des garde-chasse gouvernementaux à leur endroit, ainsi que les saisies de leurs instruments de piégeage et de chasse;

— ils veulent être autorisés à continuer leurs activités sur leurs territoires ancestraux même si ceux-ci

sont convertis en zones d'exploitation contrôlée (ZEC);

— ils veulent participer aux pourparlers constitutionnels lorsque la question des droits des Amérindiens sera soulevée;

— enfin, ils veulent être consultés lorsque des travaux d'envergure, genre construction de barrages ou octroi de concessions forestières, sont entrepris.

Dans un échange qui a duré plus d'une heure, M. Lévesque s'est engagé à prendre des mesures d'ici deux semaines pour que cessent les harcèlements présumés injustifiés des garde-chasse gouvernementaux à l'endroit des chasseurs autochtones.

A moyen terme, M. Lévesque a suggéré une rencontre de deux jours avec les Attikamek-Montagnais, probablement en août, afin de vider le contentieux qui les oppose au gouvernement du Québec.

Bref, selon le premier ministre, c'est l'ouverture d'esprit et le désir de collaboration qui marque l'attitude du gouvernement dans ce dossier avec les autochtones.

Le Conseil Attikamek-Montagnais regroupe quelque 6.000 Montagnais répartis principalement sur la Côte nord et dans le Nouveau-Québec, et environ 2.000 Attikamek dans les réserves de Manouane, Weymontachie et Obedjiwan, au nord de la Mauricie.

carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266** OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS LE SOLEIL LTEE, C.P. 1547, QUEBEC, QUE. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

ETUDE LEGALE recherche SECRETAIRE

Pour travail sur machine de traitement de textes Olivetti. Communiquer avec: Suzanne Barcelo Tél.: 692-3751

HYGIENISTE DENTAIRE demandé(e)

Avec ou sans expérience. Faire parvenir votre curriculum vitae au: Dr Anne Olivier 163, Boul. Valcartier Loretteville Tél.: 843-3726

Garçons ou filles de table

Pour service de salle à manger. Expérience indispensable.

Pour informations: M. Jean Hainaut ou M. Cloutier à 849-4481 Manoir St-Castin

Hôtel de renom à Québec recherche 1er(ère), 2e et 3e CUISINIERS(ES)

Bon salaire. Deux ans d'expérience requise dans la cuisine française et québécoise. Poste à combler immédiatement.

Tél.: 653-5221 Raymond Lamarque ou Conrad Duclos

CARRIERES et PROFESSIONS

UN MOYEN EFFICACE POUR TROUVER VOTRE MAIN-D'OEUVRE

CHEF BOUCHER(ERE) demandé(e)

Avec expérience, haute-ville, rue St-Jean. Bonnes conditions de travail. Tél.: 626-8862 Gérard Brousseau

ACHETEUR pour marchand de bois

Nous recherchons un candidat connaissant le bois et les matériaux pour faire les achats. La personne devra avoir une bonne connaissance dans ce domaine et si possible détiendra une carte de mesureur-classificateur.

Ecrire à: GARON LTEE 2901, Chemin Ste-Foy, Québec, G1V 1W4

BRULEURS A L'HUILE demandés(es)

Personnel de service avec carte de compétence, commercial et industriel. Salaire selon décret de la construction. Possibilité d'avancement. Faire parvenir curriculum vitae au: Dépt 4183, Le Soleil Ltée 390, St-Vallier est, Québec G1K 7J6

ASPHALTE ROULEUR, RÂTELEUR demandé(e)

ETCHEMIN PAVAGE ET CONSTRUCTION INC. St-Romuald 839-4183 demander: M. Yvon Paquet

DIRECTEUR DES VENTES

Compagnie nationale recherche un directeur des ventes. Celui-ci sera responsable de l'embauche, de l'entraînement et de la motivation d'une équipe de vente. Le candidat devra faire preuve de dynamisme, de créativité et de leadership.

Rémunération supérieure à la moyenne. Les candidats(es) intéressés(es) à ce poste sont priés(es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae avant le 5 juillet 1980 à:

Dépt 4190, Le Soleil Ltée 390, St-Vallier est Québec, G1K 7J6

Une compagnie d'envergure nationale recherche les services d'un(e) COMMIS POUR SES BUREAUX DE QUEBEC

Le travail consistera à préparer, pour le directeur administratif, certains documents relatifs aux ventes et aux achats. Le (la) candidat(e) possèdera de préférence un DEC ou l'équivalent.

A cette personne, nous offrons: — d'excellentes possibilités d'avancement; — un salaire compétitif; — des avantages sociaux intéressants.

Les candidats(es) intéressés(es) feront parvenir leur curriculum vitae à:

Richard Rousseau WELWOOD OF CANADA SALES LIMITED C.P. 7365 - Québec G1Q 5E6

NOUVELLES HEURES

NOUVELLES HEURES DE TOMBÉE POUR LA RÉSERVATION ET LA RÉCEPTION DU MATÉRIEL POUR LES ANNONCES DE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

ANNONCES SANS ÉPREUVES:

— midi l'avant-veille de la publication pour annonces publiées du mardi au samedi — jeudi précédent, à midi pour annonces publiées le lundi

ANNONCES AVEC ÉPREUVES:

— 24 heures additionnelles

N.B. Dans le cas d'un jour férié, les heures de tombée seront avancées d'une journée.

LE SOLEIL

GERANTS(ES) demandés(es)

EXIGENCES:

— Expérience de la cuisine — Administration du personnel — Travail à temps plein — Faire preuve de maturité — Belle personnalité

AVANTAGES:

— Salaires avantageux — Boni basé sur profits d'opération — Trois semaines de vacances payées par année — Sécurité d'emploi — Plan d'assurance collective — Nombreuses chances d'avancement

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dépt 4188, Le Soleil 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6

Compagnie nationale dans le domaine du pneu et de la réparation d'automobile est à la recherche d'un(e) GERANT(E)

Pour son département de service.

Expérience requise dans le domaine du pneu et de l'automobile.

Salaire selon qualifications, avantages sociaux multiples.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Dépt 4191, Le Soleil Ltée 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6

VENDEURS(EUSES) Roger Barré Automobiles

Concessionnaire Chevrolet, Oldsmobile

demande vendeurs(euses)

de 25 à 35 ans, avec expérience dans la vente d'automobiles. Avantages sociaux, automobile fournie.

S'adresser:

1095, de la Canardière Demander Gérard Paquet, directeur des ventes



INGENIEURS - TECHNICIENS DEMANDES CIVIL - ELECTRICITE - MECANIQUE DU BATIMENT

Pour projets outre-mer plusieurs postes sont disponibles pour personnes possédant environ 7 à 12 ans d'expérience, principalement dans la conception et la construction de routes, d'écoles, d'édifices à bureaux et de bâtiments à logements multiples. Traitement avantageux, voiture et logement fournis. Occasion de voyager.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible au Directeur de l'ingénierie.

La Société gatp inc.

189, Père-Giroux, Beauport, P. Qué.

G1E 2Z6 — Tél.: 661-1164

EVALUATEUR(TRICE) DEMANDE(E)

Les Prévoyants du Canada, assurances générales, sont à la recherche d'un évaluateur de véhicules automobiles pour effectuer des expertises et rédaction de rapports sur les conditions des véhicules moteur dans le but de régler les pertes et d'établir la valeur marchande des véhicules.

Expérience de plusieurs années comme débasseur ou géront de service dans un garage qualifié.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer au numéro:

658-1330

INGENIEUR DE PROJETS

Une firme d'ingénieurs-conseils de Québec recherche un ingénieur diplômé en génie civil qui concevra partiellement ou en totalité des projets de structure pour bâtiments et ponts.

La rédaction des devis et la surveillance de chantier complètent les principales exigences de ce poste.

Le candidat choisi devra posséder au moins 5 années d'expérience dans le domaine de la conception de projets de structure.

Lieu de travail: Québec

Salaire: à discuter selon l'expérience du candidat.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur candidature avec curriculum vitae à:

Dépt 4189, Le Soleil 390, St-Vallier est, Québec (Qué.) G1K 7J6

MEDECINS Télé-Médec demande

des omnipraticiens à temps plein et à temps partiel pour combler les besoins de son organisation qui est en pleine expansion dans le domaine des soins d'urgence à domicile.

Tous les candidats sont priés de communiquer avec le directeur médical le Dr Jean-Pierre Chicoine qui soumettra leur demande au conseil provisoire des médecins de Télé-Médec.

Veuillez vous adresser à:

2083, rue Branly, Ste-Foy, G1N 4C7 Tél.: 687-9915, en tout temps

ASSISTANT(E)-CREDIT

TÂCHE: Sous la direction du directeur de crédit, le (la) candidat(e) devra analyser, autoriser et suivre les dossiers de crédit des clients. Il (elle) devra aussi faire la collection par lettre et téléphone.

EXIGENCES:

- Doit être parfaitement bilingue.
- Avoir le sens des responsabilités.
- Et doit pouvoir prendre des décisions rapidement.

EXPERIENCE REQUISE: 2 à 3 ans dans un travail similaire.

Salaire à discuter.

ENDROIT: Loretteville.

BLONDO INC. 842-3674

PULLMAN TRAILMOBILE

Le développement et la croissance de Pullman Trailmobile en font un chef de file dans la fabrication des véhicules de transport routier. Pullman recherche, pour son bureau de Québec, un représentant compétent, dynamique, avec expérience. Ce candidat doit avoir un profil de vendeur dans la vente de biens d'investissement; une certaine connaissance des véhicules de transport routier serait souhaitable; de plus, il doit être bilingue.

Notre compagnie propose un programme rémunérateur de salaire et de commission incluant des avantages sociaux très intéressants, avec allocation d'automobile. Nous offrons, au candidat de choix, la possibilité d'une carrière lucrative et la sécurité de son avenir.

Veuillez faire parvenir, avant le 25 juin 1980, un curriculum vitae à Monsieur Guy Séguin, directeur des opérations de la province de Québec, ou bien téléphoner pour un rendez-vous au numéro: 527-3481. Toutes les réponses seront confidentielles.

1350, BOUL. CHAREST OUEST QUEBEC G1N 2E5

LA COMPAGNIE ROTHMANS DE PALL MALL CANADA LIMITEE REQUIERT LES SERVICES D'UN OU D'UNE

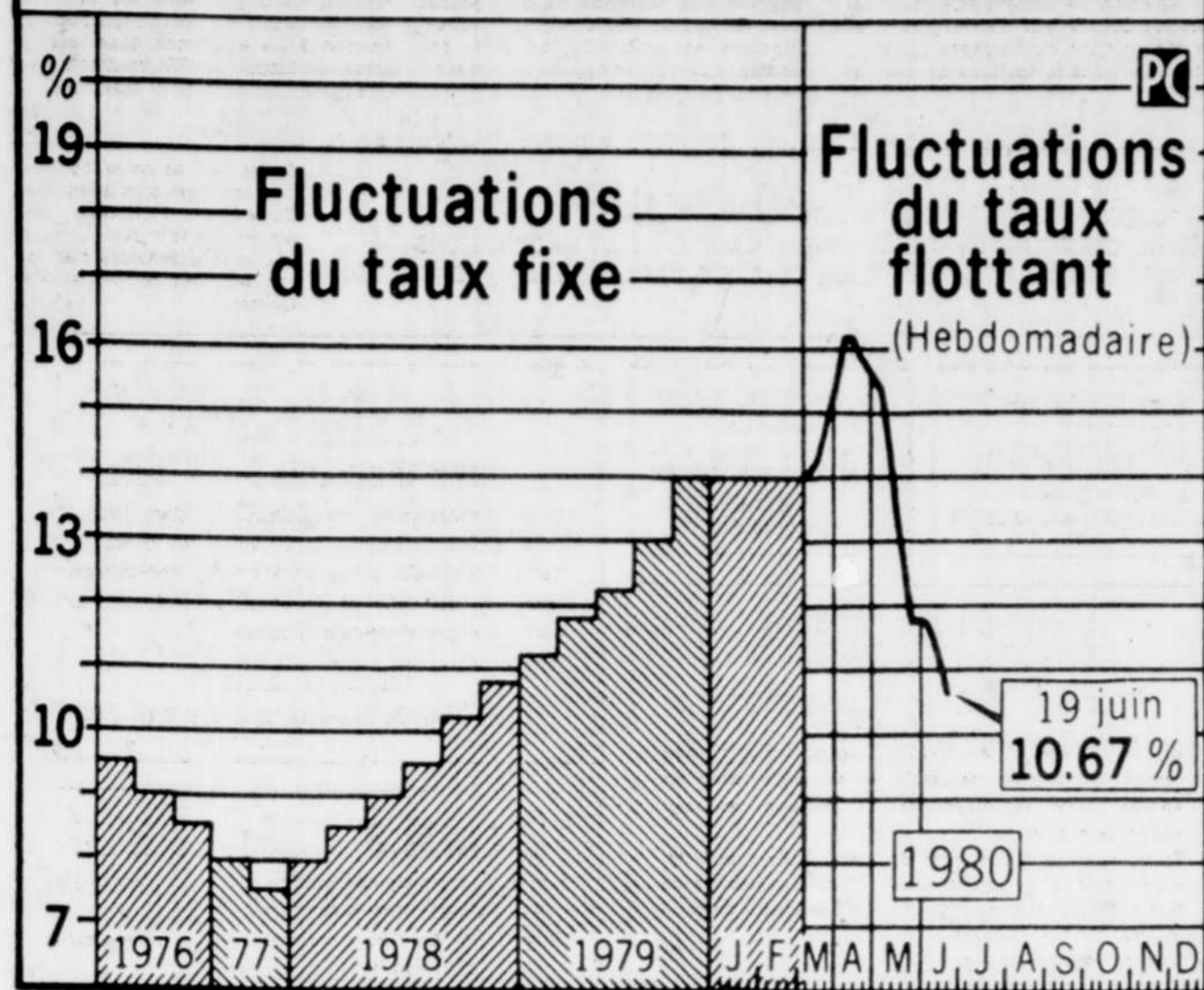
POSTE:	Technicien(ne) électricité/électronique	Technicien(ne) électronique	Technicien(ne) mécanique d'ajustage
QUALIFICATIONS REQUISES:	DEC électronique (option électrodynamique) Détenteur(trice) d'une licence "C" en électricité	DEC électronique (option automatisme et ordinateurs)	DEC en technique de fabrication mécanique
SALAIRE AVANTAGES SOCIAUX	SALAIRE SELON CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL EXCELLENT REGIME D'AVANTAGES SOCIAUX		
OFFRE DE SERVICES	Toute offre de services devra être faite par écrit, à l'attention du: Directeur du Personnel Case postale 1786 QUEBEC, Qué. G1K 7L2		

Monsieur Roland Gauthier, président Société des Jeux d'hiver du Canada 1983 Saguenay-Lac-St-Jean a/s Service du personnel Université du Québec à Chicoutimi 930, rue Jacques-Cartier est Chicoutimi, G7H 2B1

Les candidatures seront traitées confidentiellement.

économie

Hauts et bas du taux bancaire



Baisse des taux d'intérêt au pays

par Pierre MARTEL

La baisse importante du taux d'escompte flottant de la

Banque du Canada de 11.29 à 10.67 pour 100 a entraîné, jeudi, une diminution de un demi de 1 pour 100 du taux

préférentiel de la plupart des banques à charte canadiennes.

Aussitôt que le nouveau taux d'escompte a été connu, la majorité des banques au pays, dont les six plus grandes, ont annoncé que leur taux préférentiel (le taux d'intérêt accordé aux meilleurs clients corporatifs) serait réduit de 13.75 à 13.25 pour 100 à compter de lundi de la semaine prochaine.

dominion, les taux d'intérêt devraient continuer à baisser au cours des prochains mois. Il estime qu'ils pourraient

éclater encore 2 pour 100. Cependant, M. Peters ne peut prédire avec précision quand cela surviendra.

Hausse du brut et inflation vont de pair

NEW YORK (AFP) — Le doublement des prix du pétrole entre la fin 1978 et le début 1980 est la cause principale des taux d'inflation élevés dont souffrent toutes les économies, déclare le rapport annuel de l'ONU sur la situation mondiale 1979-1980.

La croissance des pays développés à économie de marché s'est concentrée aux États-Unis, la plupart des pays ouest-européens et le Japon ayant réussi à améliorer leur taux de croissance. Le rapport relève cependant des indices d'affaiblissement dans les investissements et consommations des deux dernières années.

Sauf la Banque Continentale dont le taux d'intérêt sur les prêts personnels sera réduit de 15.75 à 15.25 pour 100 lundi prochain, les banques à charte n'ont pas annoncé, hier, de diminution de leurs taux d'intérêt sur les prêts personnels. Leur taux demeure, dans la plupart des cas, à 16.5 pour 100.

MUNICIPALITÉ DE RIVIERE-BLEUE
POINT DE SERVICES DE SANTE
RIVIERE-BLEUE
CITÉ TEMISCOUATA
APPEL D'OFFRES

La municipalité de Rivière-Blue demande des soumissions pour la construction du Point de Services de Santé, à Rivière-Blue, cité Temiscouata.

ARCHITECTES
Lagacé, Massicotte & Casgrain
82, boulevard Cartier, C.P. 514
Rivière-du-Loup, Qué. G5R 3Z1
Tél. (418) 862-6371

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ ET STRUCTURE
Lajoie, Pellerin & Ass.
635, Marguerite-Bourgeoys
Québec, Qué. G1X 3V8
Tél. (418) 863-1867

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte, à partir du 10 juin 80, contre un dépôt de cent (\$100) dollars, qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions. Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Tous les documents, plans et devis seront visibles pour consultation aux bureaux des Soumissions Dépoussés du Québec, de Rimouski et Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de dix (10%) pour cent du prix de la soumission, à l'ordre du propriétaire, La Municipalité de Rivière-Blue, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante (50%) pour cent du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, à la Municipalité de Rivière-Blue, Cte Temiscouata, Qué. G0L 2B0, seront reçues jusqu'à 14.00 hrs, heure locale en vigueur, le 10 juillet 80, pour être ouvertes publiquement à l'édifice municipal de Rivière-Blue.

SPECIALITÉS
— plomberie — ventilation — chauffage électrique
Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant de dix (10%) pour cent du prix de la soumission, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour soixante-quinze (75) jours de la date d'ouverture des soumissions.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSPENSION MUNICIPALE

EST PAR LES PRÉSENTS, DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER de la susdite Municipalité, QUE, Ce conseil, lors de la séance spéciale du 17 juin 1980, a adopté le règlement numéro V-610 modifiant le règlement numéro V-594 concernant les licences pour chiens.

Le présent règlement entrera en force et en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication. Les contribuables qui désirent prendre connaissance du présent règlement peuvent le faire au bureau de la Corporation située à 1575 rue Turmel, Ancienne-Lorette, entre 8.30 heures et 16.30 heures, du lundi au vendredi. DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, CE 17 JUIN 1980.

Linda M. Simard
Pour: Me Gabriel Michaud
Greffier.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BEAUPRE
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que la Corporation municipale de la Ville de Beauport demande des appels d'offres en vue de faire l'acquisition d'un camion, deux (2) roues motrices.

Les soumissionnaires pourront obtenir au bureau de la Mairie, sise à 216, rue Prévost, Beauport, les documents relatifs à cette demande de soumissions:

A) Devis
B) Instructions aux soumissionnaires
C) Demande de soumissions
D) Ainsi que tous autres documents s'y rattachant.

Les soumissions pour cet équipement seront reçues jusqu'à 16 heures le 21 juillet 1980 au bureau de la Mairie, sise à 216, rue Prévost, Beauport, sous enveloppe scellée avec l'inscription "Soumission camion".

Le conseil municipal de la Ville de Beauport se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

DONNE A BEAUPRE CE 16e JOUR DE JUIN 1980.

Jean-Paul Paré, o.m.a.
Secrétaire-trésorier

VILLE DE BEAUPORT
avis public

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné:

1. Que suite à une assemblée publique de consultation tenue conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sanctionnée le 21 novembre 1979 (chapitre 51 des Lois du Québec 1979), le conseil de Ville de Beauport a adopté, lors d'une assemblée tenue le 2 juin 1980, le règlement numéro 80-296 modifiant le règlement numéro 77-080 au chapitre des normes générales d'urbanisme.

2. Que ledit règlement numéro 80-296 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement, lors de la tenue du registre les 16 et 17 juin 1980 et ce, conformément aux dispositions des articles 370 à 384 de la Loi des cités et villes.

Revenu-Québec Formule abrégée d'impôt

par Pierre MARTEL

Remplissant une promesse faite en septembre 1979 lorsqu'il a été nommé ministre du Revenu du Québec, M. Michel Clair a dévoilé hier une série de mesures, dont l'élaboration d'une formule d'impôt abrégée, destinée à simplifier les relations entre le ministre du Revenu et les contribuables québécois.

S'appliquant pour l'année d'imposition 1980, la nouvelle formule abrégée sera constituée d'une seule feuille (8 1/2 x 14) recto verso. Selon le ministre, environ 2.5 millions de contribuables pourront l'utiliser.

De plus, M. Clair a annoncé la création d'une direction générale du service au public dont l'objectif principal sera de rapprocher le ministre du Revenu de la population et de rendre plus accessible ses lois et ses programmes.

La nouvelle direction générale comprendra, entre autres, une direction des com-

munications et une direction du renseignement. Elle verra notamment à simplifier et rendre plus compréhensibles pour le public les formulaires.

Le ministre du Revenu québécois entend, de concert avec son collègue de la Justice, procéder à une réévaluation de tout le secteur des oppositions. "Afin de revoir toute la question épineuse des voies de recours du contribuable face aux avis de cotisation émis par le ministre du Revenu et face à la procédure judiciaire qui peut en découler, le ministre Marc-André Bedard et moi-même avons décidé de créer un comité mixte sur les juridictions contentieuses en matière fiscale", a-t-il précisé.

Comparativement à l'an dernier, le nombre de visiteurs s'est accru de 102 pour 100 alors que celui des appels téléphoniques a augmenté de 40.5 pour 100.

Le ministre a, d'autre part, fourni plusieurs statistiques sur l'opération Impôt 1979. Ainsi, au 13 juin 1980, le ministre du Revenu du Québec avait traité 82 pour 100 des déclarations des revenus des individus-contribuables.

Quant au programme de supplément au revenu de travail, il n'a fait l'objet que de 52.000 demandes alors qu'on en attendait 96.000. La vérification de celles-ci est commencée le premier versement devrait s'effectuer vers le 30 juin.

Le ministre du Revenu explique l'écart entre l'estimé total de demandes (96.000) et le nombre de demandes reçues (52.000) par deux facteurs. D'une part, on a pu surestimer le nombre de demandes. D'autre part, l'information gouvernementale n'aurait peut-être pas réussi à atteindre toutes les personnes susceptibles de bénéficier de cette mesure.

ment d'impôt foncier, au 13 juin 1980, le ministre avait reçu 614.000 demandes de remboursement. De ce nombre, 406.000 ont obtenu un remboursement dont le montant moyen se situe à \$110. Le nouveau programme coûte \$44.5 millions jusqu'à maintenant au gouvernement du Québec.

Des 2.710.000 déclarations traitées à ce jour, plus de 75 pour 100 des contribuables ont reçu un remboursement. Le gouvernement du Québec a déboursé \$473 millions pour ces remboursements dont le montant moyen se situe à \$228 par déclaration", de préciser M. Clair.

Au chapitre du rembourse-

AVIS
Deuxième publication
Prenez avis que M. Jocelyn Leblanc, 1103, Dijon, app. 4, Ste-Foy, Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vue Q-50805-001, région 03, pour le transport de toutes les matières en vrac à M. Réjean Matte, 354, rue St-Paul, St-Ubalde (Portneuf).

Tout intéressé à la dite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest est, Qué. G1K 7W5.

Jocelyn Leblanc
1103, Dijon, app. 4
Ste-Foy, Québec

ENGAN PUBLIC
samedi 21 juin, 10h
1515, 4e Av., Parc Industriel St-Romuald
(en face de l'ancien d'animaux, Route 20, sortie 318)

Dans l'affaire de la faillite de Parent & Fils, garagiste, nous avons reçu instruction du syndic de vendre par engan public, pour notre compte et/ou celui d'autres parties, les articles suivants:

- Tous les équipements nécessaires à l'opération d'un garage ainsi qu'une quantité de pneus pour automobiles et camions.
- Surplus de manufacture comme divan-lit neuf et vente de gré à gré pour 24 motos neuves.
- Fonds de commerce de quincaillerie et de magasin général groupé en lots comme: parties de piscines, séparations en matériel, poules, clous, moustiquaires, tubes fluorescentes, parties de brochettes, agrafes pour brochures, portes d'armoires en chêne, bâtons de hockey, patins.

Tout doit être vendu, ce qui ne le sera pas par engan le sera par vente de gré à gré, les jours suivants.

Samedi 21 juin à 10h.
1515, 4e Av., Parc Industriel St-Romuald
VENTE SPECIALE: POUTRELLE D'ACIER, 107'

Vente dirigée par
LES COURTIERS
CITADELLE
1077, Avenue de la Concorde, Québec, Québec

Renseignements: 839-7535

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics — Canada, chambre 266, 2e étage, Gare maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçus jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus.

ENTREPRISES

Appel d'offres: 800-083P - Réparations au débarcadère pour hydravions - LA ROMAINNE, Cte Manicouagan, P.Q.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux de poste de Sept-Îles, La Romaine, Havre St-Pierre, Natashquan et Blanc Sablon Qué., ainsi qu'aux bureaux de l'Association de la Construction de Québec et de Sept-Îles, Qué.

Date limite: 30 juillet 1980
Dépôt: aucun

Renseignements: (418) 694-3142

INSTRUCTIONS

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour "TRAVAU D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE STATIONNEMENT ET DES ABORDS DU CENTRE RECREATIF NEUFCHÂTEL" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'au mercredi 2 juillet 1980, à ONZE HEURES (11h00) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de VINGT-CINQ DOLLARS (25\$) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour l'ensemble des travaux qui font l'objet de cet appel d'offres, sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE
ANTOINE CARRIER, avocat
Québec, le 11 juin 1980

Vente de surplus

Gouvernement du Québec
Service général des Achats

S.P. 002170
Description: — Vente de camionnettes - camions - équipements de voie - usages.
Endroit: — Ministère des Transports
625, Henri-Bourassa ouest, Montréal
(M. Jacques Bergeron, tél. 873-4036)
Inspection: — Durant les heures régulières de travail.
Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)
Clôture de la soumission: — Le 9 juillet 1980, 15.00 heures
Documents disponibles: — Sur place ou
Service général des Achats
1155, Claire-Fontaine, 4e étage
Québec, G1X 4X8
Tél. (418) 643-5438

Le Service général des Achats ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus élevée.

Le Directeur général
Gaston Oulmet

S.P. 002171
Description: — Vente de mobilier de bureau - usagé (bois - métal).
Endroit: — Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement
55, rue des Commissaires, Québec
Inspection: — Durant les heures régulières de travail.
Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)
Clôture de la soumission: — Le 3 juillet 1980, 15.00 heures
Documents disponibles: — Sur place ou
Service général des Achats
1155, Claire-Fontaine, 4e étage
Québec, G1X 4X8
Tél. (418) 643-5438

Le Service général des Achats ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus élevée.

Le Directeur général
Gaston Oulmet

Signé
Claude Dubé, sec.-trés.

toronto

Volume des transactions: 5,714,000 actions. — 300 titres: 2,027.24 en baisse de 17.24

Baisse sous l'influence du pétrole et du gaz

Baisse des cours à la clôture de la Bourse de Toronto, hier, où l'indice a perdu 17.2 à 2027.24. Pétrole et gaz ont flechi de 81.50 à 4522.70, tandis que les arrières grimpaient de 83 points à un niveau record de 3822.59. Le volume s'est inscrit à 5.71 millions d'actions, d'une valeur globale de 597.15 millions, contre 5.75 millions d'actions d'une valeur globale de 577.46 millions, mercredi. Dans les industries, Dome Petre a reculé de 2.1 à 47.9.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Table of stock prices for Toronto, including columns for company names, prices, and changes. Includes sub-sections A et B and D et G.

Table of stock prices for Toronto, continuing from the previous table with various company listings and their market data.

Table of stock prices for Toronto, continuing with more company listings and market information.

Table of stock prices for Toronto, including international and foreign market data.

new york

Volume des transactions: 38,280,000 actions. — Dow Jones: 870.90 en baisse de 11.01

Nervosité des investisseurs

La bourse a subi de fortes pertes hier. L'indice préliminaire des industries a clôturé à 870.90 en baisse de 11.01. Quelques 38 millions d'actions ont été traitées. Les investisseurs ont fait preuve d'une grande nervosité, tandis que les analystes essaient d'évaluer l'ampleur et la durée de la récession à la lumière d'informations économiques négatives. La balance américaine des paiements a accusé un déficit de \$2.6 milliards au cours du premier trimestre. Le produit national brut devrait diminuer de 8.5 p.c. au cours du trimestre en cours, selon la projection de l'administration. Le taux de chômage pourrait atteindre 8.5 p.c. au début de l'année prochaine, selon le ministre du Travail. En clôture, le nombre des baisses dépasse celui des hausses, 1,065 contre 474. 352 titres ont été échangés. Dans les canadiennes, Seagram Co. recule de 1 à \$55.34; Ashland Oil 7-8 à \$38; Hudson Bay Mining 3-4 à \$22.14 et Inco 3-8 à \$27.7-8. Dome Mines a pris 2 à \$83.1-2 et McIntyre Mines 7-8 à \$11.3-4.

Table of stock prices for New York, including various company listings and market data.

Table of stock prices for New York, continuing with more company listings and market information.

Table of stock prices for New York, including international and foreign market data.

montreal

Volume des transactions: 587,390 actions. — Industries: 368.12 en baisse de 5.82

Baisse modérée

Les cours fluctuaient dans un marché modéré, hier, à la Bourse de Montréal et l'indice composé fléchissait de 4 points à 344.47. Le volume s'est inscrit à 587,390 actions, contre 765,137 mercredi. Les industriels reculaient de 5.82 à 368.12, les services publics 1.19 à 254.58 et les papiers 0.17 à 177.45. Les banques avaient: 1.15 à 364.09. Maclean-Hunter A a pris 1-8 à \$16.1-2; Shell Canada 1-4 à \$33.1-2; Calgary Power A 3-4 à \$18.1-4; Labatt A 7-8 à \$24.3-4 et Banque nationale 1-8 à \$13.1-4. Gulf Oil a redé à 1-2 à \$31.1-2; Bell Canada 1-8 à \$20.3-8; Walker Home 1-8 à \$23.3-8; Husky Oil 1-2 à \$17 et Alcan 1 à \$31.1-2.

Table of stock prices for Montreal, including various company listings and market data.

Table of stock prices for Montreal, continuing with more company listings and market information.

Table of stock prices for Montreal, including international and foreign market data.

calgary

Volume des transactions: 5,630,000 actions.

obligations

Table of bond prices and market data for Calgary.

Table of bond prices and market data for Calgary, continuing with more listings.

Table of bond prices and market data for Calgary, including international and foreign market data.

Table of bond prices and market data for Calgary, including international and foreign market data.

americaine

Cours transmis par la Presse Canadienne

Table of American stock prices, including various company listings and market data.

Table of American stock prices, continuing with more company listings and market information.

Table of American stock prices, including international and foreign market data.

Table of American stock prices, including international and foreign market data.

l'argent

TORONTO (PC) — Handy et Harman cotent l'argent-métal, hier, à \$17.697 l'once et \$568.96 le kilo, en regard de \$18.168 et \$584.11 mercredi.

Ces cours sont en dollars canadiens.

Table of silver prices and market data.

Table of silver prices and market data, including international and foreign market data.

Table of silver prices and market data, including international and foreign market data.

association des relationnistes du Québec



Yves Dupré, président de Yves Dupré Inc., conseil en relations publiques...

Unigesco Inc.: 51.2% plus de bénéfices nets

Unigesco Inc., la compagnie de gestion détenant l'unique compagnie d'assurance-vie, Unicor, Hallé, Couture et Associés...

Au 31 décembre 1979, les actifs du groupe atteignaient \$34.8 millions...

La principale filiale du groupe, l'unique compagnie d'assurance-vie, a atteint un total d'assurance en vigueur de \$816 millions...

En 1979, Unigesco Inc. a créé une nouvelle filiale, l'unique ressources techniques. Celle-ci a pour mission de fournir au groupe les services d'informatique...

Le président et directeur général d'Unigesco Inc., M. Jean Marchand, estime que les résultats du groupe vont continuer à s'améliorer en 1980.

Déjà au premier trimestre de l'exercice en cours, le bénéfice net du groupe s'est accru de 53.5 pour 100. Pour les trois premiers mois de 1980, le bénéfice net a atteint

DROUIN, PAQUIN & ASSOCIÉS LTÉE



M. Jacques R. Truchon, associé et directeur du bureau de Québec de Drouin, Paquin & Associés Ltée...

le dollar

MONTREAL (PC) — Le dollar américain, par rapport à la devise canadienne, a clôturé hier en baisse de 1-100 de cent à \$1.1491...

denrées

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat, No 92, \$1.50 1-2; No 93, \$1.51 1-2; prix de vente, \$1.51 1-2; prix de gros moyen, aux détaillants, \$1.63.

Fromage cheddar: blanc, \$1.56; coloré, \$1.56 3-10. Poudre de lait écrémé: No 1, sacs de 25 kg, \$2.01 le kg; petit lait pour animaux: \$1.17 à \$1.21 le kg; lait de beurre en poudre: \$1.68 à \$1.70 le kg; petit lait comestible en poudre: \$0.35 à \$0.40 le kg; petit lait de nourrissage: \$0.29 à \$0.31 le kg; lait évaporé: \$22.65 à \$22.85 pour 48 sachets de 385 ml.

Oufs: prix moyens de grossistes aux détaillants, en boîte d'une douzaine, A-extra-gros, \$1.11 1-2; A-gros, \$1.04 1-2; A-moyens, \$0.96 3-10; A-petits, \$0.74.

Prix de gros aux distributeurs, établis par la Fédération des producteurs avicoles du Québec: A-extra-gros, \$1.09; A-gros, \$1.02; A-moyens, \$0.94; A-petits, \$0.72; A-peewee, \$0.39.

Pommes de terre, prix de gros: Québec, \$3.00 à \$3.25 pour 50 lb; \$1.35 à \$1.40 pour 20 lb; \$0.72 à \$0.75 pour 10 lb; I.P.E., \$4.00 à \$4.25 les 50 lb; \$1.80 à \$1.90 les 20 lb; \$0.90 à \$0.95 les 10 lb; Nouveau-Brunswick, \$3.00 à \$3.25 les 50 lb; \$1.40 à \$1.45 les 20 lb; \$0.68 à \$0.70 les 10 lb.

VIA Rail Canada Conseil de direction



M. Jaffray Wilkins On annonce la nomination de M. Jaffray Wilkins, sous-ministre adjoint principal à Transports Canada comme membre du conseil de direction de VIA Rail Canada.

bénéfices

par la Presse canadienne Camflo Mines Ltd., trimestre au 31 mars: 1980, \$3,057,466, 87 cents l'action; 1979, \$195,058, six cents.

Interprovincial Diversified Holdings Ltd., trimestre au 31 mars: 1980, \$132,172, 14 cents l'action; 1979, \$254,184, 25 cents.

Levy Industries Ltd., trimestre au 31 mars: 1980, \$467,000, 32 cents l'action; 1979, \$309,000, 20 cents.

céréales

CHICAGO (AP) — Après une reprise à l'ouverture des opérations à la Bourse des matières premières de Chicago, hier, les cours du maïs, du blé et du soja se sont repliés pour clôturer en baisse.

A la clôture, le soja cédait 1 3-4 à 4 cents, juil. \$6.30; le blé fluctuait, perdant jusqu'à 2 1-2 cents, juil. \$4.08; le maïs perdait 1-2 cent à 1 1-2 cent, juil. \$2.80 et l'avoine gagnait 3-4 à 1 1-4 cent, juil. \$1.77.

WINNIPEG (PC) — La tendance était hésitante, hier, à la Bourse des matières premières de Winnipeg.

A la clôture, le lin, le blé de provende et le seigle étaient à la hausse, l'orge était hésitant et le colza et l'avoine fléchissaient.

l'or

WINNIPEG (PC) — Cours de l'or en devise américaine, à la Bourse des matières premières de Winnipeg.

Contrats de 100 onces: Juin 603.00, Juin 609.00, Juin 609.00, Juin 609.00. Volume mercredi: 1 contrat. Jeudi: 1 contrat. Contrats de 100 onces: Juin 605.00, Juin 610.50, Juin 608.00, Juin 617.50. Des 50: Juin 635.00, Juin 643.00, Juin 649.00, Juin 649.00. Juin 662.50. Volume mercredi: 20 contrats. Jeudi: 4.

PARIS (PC) — Cours de clôture de l'or, en devise américaine, sur les principaux marchés mondiaux avec, entre parenthèses, les cours de la journée précédente: Londres: \$400.00 (\$405.00); Paris: \$404.07 (\$405.40); Francfort: \$400.00 (\$402.98); Zurich: \$399.50 (\$405.50); Hong Kong: \$392.00 (\$392.00).

Publicité-Services (Canada) Ltée



Aimé Trudel Placements P.S. Ltée de Montréal a procédé à une réorganisation de ses structures et le Conseil d'administration annonce la nomination de M. Aimé Trudel, ARP, comme président de Publicité-Services (Canada) Ltée, cabinet de relations publiques établi à Montréal depuis plus de trente ans.

Great Lakes Airways songerait à se dissocier du groupe Hamel-Desjardins

par Gilles BOIVIN du bureau du Soleil MONTREAL — Le retard que met le ministère fédéral des Transports à faire connaître sa décision dans le dossier de la vente de Nordair risque de causer des problèmes au groupe québécois Hamel-Desjardins dont le pendant ontarien, Great Lakes Airways, songe à se dissocier.

monnaies

Table of exchange rates for various currencies including Barbade, Belgique, Bermudes, Brésil, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Hong Kong, Afrique du Sud, etc.

Table of exchange rates for various currencies including Koweït, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Tchecoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Venezuela.

Fisc Revenu-Québec réplique à la C. de commerce

Le ministre québécois du Revenu, M. Michel Clair, a dénoncé catégoriquement hier le sondage rendu public mercredi sur les relations entre le fisc québécois et les entreprises du Québec.

Industries Dynamiques: le mystère persiste

Entre-temps, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, a rendu public hier le contenu d'un télégramme adressé au ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Pierre de Bane.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 mai 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à P.J.S. Construction Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Québec le 6e jour de juin 1980, sous le numéro 985341.

CENTRE BOIS-FONTAINE 880 & 930, Chemin Ste-Foy (Carrefour Belvédère & Chemin Ste-Foy) Dispose présentement au rez-de-chaussée de son édifice à 930 Chemin Ste-Foy d'un local comportant toutes les facilités et équipements convenant à tout genre d'institution bancaire ou autre organisme ou société de professionnels ayant à conserver en lieu sûr des valeurs, registres, etc.

stelco THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED DIVIDENDE No 276 Avis est donné par la présente que le conseil d'administration de la Compagnie a déclaré un dividende de quarante-cinq cents (45¢) par action, pour les actions convertibles de catégorie A et les actions convertibles de catégorie B de la Compagnie, payable le vendredi 1er août 1980 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le mercredi 2 juillet 1980.

Combattez l'inflation EN INVESTISSANT SAGEMENT DANS LES DIAMANTS CERTIFIÉS DE HAUTE QUALITÉ. NOUS sommes prêts à vous fournir tous les renseignements que vous puissiez désirer. Il est cependant important de savoir, dès à présent, quel est le service qui vous est offert.

Le PNB en forte diminution aux Etats-Unis

Selon les projections préliminaires du département du Commerce, le produit national brut américain semble avoir diminué au rythme annuel de 8,5 pour 100 au cours du trimestre en cours, a-t-on appris hier de bonne source. Cette baisse, si elle se confirme, serait la plus forte enregistrée depuis celle de 9,1 pour 100 notée au premier trimestre 1975 lors de la récession précédente. Au cours du premier trimestre 1980, le produit national brut américain avait progressé au rythme annuel de 1,2 pour 100 selon les dernières estimations publiées mercredi par le département du Commerce.

Le CRIQ présentera un nouveau plan quinquennal

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) présentera au cours de l'été ou à l'automne un nouveau plan quinquennal de développement au gouvernement du Québec. Le président de cet organisme d'Etat, M. André Marier, a laissé entendre hier que le budget alloué au CRIQ devrait être augmenté compte tenu de la tâche qui l'attend sera "beaucoup plus large". Pour sa part, le ministre du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime, a

affirmé que "le rôle du CRIQ était mieux perçu par les industriels".

J.-C. Lebel nommé premier vice-président de la Banque Nationale

M. Jean-Claude Lebel, actuellement secrétaire du Conseil du trésor du gouvernement du Québec, a été nommé premier vice-président et directeur général de la Banque Nationale du Canada. Il sera responsable des secteurs immeubles et approvisionnement et ressources humaines. Il se rapportera au vice-président exécutif et directeur général en chef, M. Jac-

ques Douville. M. Lebel doit occuper ses nouvelles fonctions au début d'août.

Contrat de \$8.5 millions d'Hydro-Québec

Hydro-Québec vient d'octroyer un contrat de \$8.585,863 à la compagnie BG Checo International Ltée de Montréal pour la construction d'une section de la troisième ligne à 735 kV du complexe La Grande. D'août 1980 à mars 1981, BG Checo prévoit employer 169 travailleurs pour l'installation de 203 pylônes sur une distance de 95,7 kilomètres.

Troisième édition du Répertoire des produits québécois

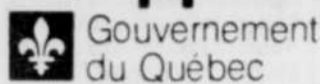
Le Centre de recherche industrielle du Québec vient de publier la troisième édition du Répertoire des produits fabriqués au Québec qui contient les noms de 6.600 entreprises manufacturières et plus de 4.000 catégories de produits québécois. La distribution de ce document est assurée par la Commission permanente et interministérielle des achats rattachée au ministère du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce. Ce répertoire

facilite l'application de la politique préférentielle d'achat du gouvernement du Québec.

Hydro-Québec emprunte \$250 millions sur le marché américain

Hydro-Québec annonce qu'elle vient de négocier un emprunt de \$250 millions sur le marché américain qui servira à financer son programme de construction et ses investissements à la baie James. Les nouvelles obligations (série "DY") porteront intérêt au taux de 10% pour 100.

Appel d'offres



Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Projet no 2781 (12-9-801) — Travaux à prix forfaitaire — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Bruno Côté et branches, en la municipalité des cantons unis de Wenden et Simpson, comté et district électoral de Drummond.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans les régions nos 3, 4, 5 et 6C, soit dans les districts électoraux suivants: Beauce-Nord, Beauce-Sud, Bellechasse, Charlebourg, Charlevoix, Chauveau, Frontenac, Lévis, Lotbinière, Montmagny-L'Islet, Portneuf, Jean-Talon, L'Ange-Côté, Montmorency, Taschereau, Vanier, Arhabaska, Champlain, Trois-Rivières, Lavolette, Maskinongé, Nicolet-Yamaska, Saint-Maurice, Drummond, Johnson, Mégantic-Compton, Orford, Richmond, Sherbrooke, Saint-François, Chambly, Laporte, Laprairie, Tallon, Beauharnois, Brome-Massachus, Châteauguay, Huntingdon, Iberville, Richelieu, Shefford, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Vaudreuil-Soulanges et Verchères, qui détient la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec ou pourront faire la preuve qu'ils ont dûment présenté une demande de licence à la Régie et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de 2.000,00 \$ émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de 1.000,00 \$ à l'ordre du Ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

Projet no 13098-12-801 — Travaux à prix du kilomètre de longueur — Exécution de travaux de drainage dans diverses branches de la Rivière à Pat, en les municipalités des paroisses de Sainte-Séraphine, Saint-Abert de Warwick et Sainte-Elisabeth-de-Warwick, comté d'Arhabaska et district électoral de Richmond.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans les régions nos 3, 4, 5 et 6C, soit dans les districts électoraux suivants: Beauce-Nord, Beauce-Sud, Bellechasse, Charlebourg, Charlevoix, Chauveau, Frontenac, Lévis, Lotbinière, Montmagny-L'Islet, Portneuf, Jean-Talon, L'Ange-Côté, Montmorency, Taschereau, Vanier, Arhabaska, Champlain, Trois-Rivières, Lavolette, Maskinongé, Nicolet-Yamaska, Saint-Maurice, Drummond, Johnson, Mégantic-Compton, Orford, Richmond, Sherbrooke, Saint-François, Chambly, Laporte, Laprairie, Tallon, Beauharnois, Brome-Massachus, Châteauguay, Huntingdon, Iberville, Richelieu, Shefford, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Vaudreuil-Soulanges et Verchères, qui détient la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec ou pourront faire la preuve qu'ils ont dûment présenté une demande de licence à la Régie et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de 6.000,00 \$ émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de 3.000,00 \$ à l'ordre du Ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction générale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 3V9, tél. 643-2450. Un versement de 5,00 \$ en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission. **Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30 (h. a. e.), bureau du directeur du génie, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi le 3 juillet 1980.** Ferdinand Ouellet, Sous-ministre

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Projet de développement financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Projet no 5744-46-801 — Travaux à prix du kilomètre de longueur — Exécution de travaux de drainage dans des branches supplémentaires de la Rivière aux Quindis, en la municipalité du canton Hinchinbrooke, comté et district électoral de Huntingdon.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détient la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec ou pourront faire la preuve qu'ils ont dûment présenté une demande de licence à la Régie et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de 15.000,00 \$ émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de 7.500,00 \$ à l'ordre du Ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction générale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 3V9, tél. 643-2450. Un versement de 5,00 \$ en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission. **Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30 (h. a. e.), bureau du directeur du génie, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi le 3 juillet 1980.** Ferdinand Ouellet, Sous-ministre

Ministère des Communications

Direction générale des Services techniques

Projet no 79.031 — Entretien des appareils d'enregistrement magnétique et audio en usage dans différents ministères et organismes à Québec, Montréal et autres villes.

L'objet de ce projet est de fournir toute la main-d'œuvre et l'outillage nécessaires pour rendre, selon les règles de l'art, les services requis à l'entretien de tous les appareils et équipements qui composent les systèmes d'enregistrement magnétique et audio en usage dans différents ministères et organismes gouvernementaux à Montréal, Québec et autres villes.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs spécialisés qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les documents de soumission en leur nom.

Ces documents peuvent être obtenus à compter du 23 juin 1980 contre remise d'un montant de cinq dollars (\$5) sous forme de chèque visé ou mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du ministre des Finances.

La vente des documents de soumission ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: **Ministère des Communications du Québec, Direction générale des Services techniques, Division des Contrats & Expertises, 675, rue St-Amable, 3e étage, Québec, Qué. G1R 2G5, Tél. 643-1923.**

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission, à l'ordre du ministre des Communications, au montant de cinquante mille dollars (\$50.000,00) ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances au montant de vingt-cinq mille dollars (\$25.000,00), ou d'obligations conformes aux exigences, également pour vingt-cinq mille dollars (\$25.000,00).

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS: Vendredi le 11 juillet 1980 à 15:00 heures. Guy Doré, Ing. Directeur général des Services techniques

Ministère de l'Environnement

Direction des Ouvrages hydrauliques

Projet no 206 — Métallisation des vannes du barrage du lac Mégantic à Lac Mégantic.

Sont admis à soumissionner les entreprises qui ont leur établissement principal dans la province de Québec, qui détient la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, et qui auront obtenu les documents de soumission en leur nom.

Garantie de soumission: un cautionnement de soumission émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution, au montant de 3.000,00 \$ ou chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada, et dont l'échéance ne dépasse pas cinq ans, au montant de 1.500,00 \$.

Les plans et devis, formules et documents de soumission peuvent être examinés et obtenus sur demande au: Ministère de l'Environnement, Service des Projets et Travaux, 1640, Boul. de l'Entente, ch. 427, Québec, tél. 643-4521, G1S 4N6.

Un versement de 25,00 \$ non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances du Gouvernement du Québec est requis pour l'obtention de ces plans et devis. **Clôture des soumissions: 11 juillet 1980 à 15:00 heures, heure avancée de l'Est, ch. 215, 1640, Boul. de l'Entente, Québec.** Le sous-ministre, André Caillé

Projet no 302 — Construction d'une digue en enrochement au lac Forbes, dans le parc du Mont-Tremblant.

Sont admis à soumissionner les entreprises qui ont leur établissement principal dans la province de Québec, qui détient la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, et qui auront obtenu les documents de soumission en leur nom.

Garantie de soumission: un cautionnement de soumission émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution, au montant de 10.000,00 \$ ou chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada, et dont l'échéance ne dépasse pas cinq ans, au montant de 5.000,00 \$.

Les plans et devis, formules et documents de soumission peuvent être examinés et obtenus sur demande au: Ministère de l'Environnement, Service des Projets et Travaux, 1640, Boul. de l'Entente, ch. 427, Québec, tél. 643-4521, G1S 4N6.

Un versement de 25,00 \$ non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances du Gouvernement du Québec est requis pour l'obtention de ces plans et devis. **Clôture des soumissions: 11 juillet 1980 à 15:00 heures, heure avancée de l'Est, ch. 215, 1640, Boul. de l'Entente, Québec.** Le sous-ministre, André Caillé

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet no: 504-028-6340 — Travaux d'asphalte à St-Daniel, Parc Frontenac.

Le présent projet de développement est financé par le Ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en œuvre en collaboration avec le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux et les entrepreneurs spécialisés détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 20 juin 1980 par remise d'un montant de 5 \$ en argent comptant, soit un chèque visé ou mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice «Place de la Capitale», 156 étage, 150, boul. St-Cyrlle, Québec, G1R 4Y3, téléphone: (418) 643-2210.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction du Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction des Cantons de l'Est. Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 10.000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de 5.000 \$ ou d'obligations conformes aux exigences de 5.000 \$.

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS: VENDREDI, le 4 juillet 1980 à 15h00. Pierre Le François, Sous-ministre

Projet no: 504-029-6340 — Travaux d'asphalte à Ste-Praxède, cdt Frontenac.

Le présent projet de développement est financé par le Ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de Planification et de Développement du Québec et mis en œuvre en collaboration avec le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux et les entrepreneurs spécialisés détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 20 juin 1980 par remise d'un montant de 5 \$ en argent comptant, soit un chèque visé ou mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, 156 étage, Édifice «Place de la Capitale», 150, boul. St-Cyrlle, Québec, G1R 4Y3, téléphone: (418) 643-2210.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction du Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction des Cantons de l'Est. Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 10.000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de 5.000 \$ ou d'obligations conformes aux exigences de 5.000 \$.

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS: VENDREDI, le 4 juillet 1980 à 15h00. Pierre Le François, Sous-ministre

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
0324	144 étiquettes à pochettes 14 300 pochettes en acier	Montréal
0329	2 100 mètres profilé en alliage d'aluminium	Québec
0335	1 000 jardinières en polyester renforcé de fibre de verre	Montréal et Québec
0331	1 550 rubans et chaînes à mesurer	Différents endroits
0332	1 200 feuillets en métal 1 900 paires de serre-livres 150 coffrets à argents 500 porte-cahiers de sténographie	Québec
0334	72 000 vernis correcteur blanc opaque	Québec

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Bureau des Appels d'offres, 1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué., G1R 4X8, Tél. (418) 643-5438.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées. **Le directeur général Gaston Ouellet**

Ministère des Transports

Projet: 110-1102-0 — Fabrication et pose d'enrobé bitumineux (couche d'usure) sur l'autoroute 20, dans les municipalités de Ste-Anne-de-la-Pocatière et La Pocatière, comté de Kamouraska-Témiscouata.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$46.000,00 ou chèque visé: \$23.000,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrlle (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrlle (20e), Québec, P.Q., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 15 juillet 1980. Le sous-ministre par intérim Pierre Michaud, ing.

Projet: 315-1907-0 — Concassage de gravier dans les municipalités de St-Damien-de-Buckford par, St-Gervais et Protas par, comté de Bellechasse.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les documents à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des documents du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$15.000,00 ou chèque visé: \$7.500,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrlle (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrlle (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 8 juillet 1980. Le sous-ministre par intérim Pierre Michaud, ing.

Projet: 323-0111-0 — Terrassement et gravelage sur les chemins des 2e et 3e Rang de Broughton, dans la municipalité de St-Jules-paroisse, comté de Beauce-Nord, longueur de 3,0 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$15.000,00 ou chèque visé: \$7.500,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrlle (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrlle (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 15 juillet 1980. Le sous-ministre par intérim Pierre Michaud, ing.

Projet: 651-0406-0 — Éclairage routier sur la route 132 dans les municipalités de Yamaska et St-Michel-d'Yamaska, comté de Richelieu.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$5.400,00 ou chèque visé: \$2.800,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrlle (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 9 juillet 1980. Le sous-ministre par intérim Pierre Michaud, ing.

Projet: 665-0202-0 — Pose d'enrobé bitumineux sur le chemin St-Guillaume, dans la municipalité de Ste-Marthe, comté de Vaudreuil-Soulanges, longueur de 3,5 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$8.400,00 ou chèque visé: \$4.200,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrlle (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 9 juillet 1980. Le sous-ministre par intérim Pierre Michaud, ing.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$25.000,00 ou chèque visé: \$12.500,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrlle (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 16 juillet 1980. Le sous-ministre par intérim Pierre Michaud, ing.

Projet: 674-0206-0 — Pose d'un traitement de surface double sur le chemin Ste-Anne-de-la-Pocatière, dans les cantons Chatham, Gore et Wentworth, comté d'Argenteuil.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$7.800,00 ou chèque visé: \$3.800,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrlle (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mercredi, 9 juillet 1980. Le sous-ministre par intérim Pierre Michaud, ing.

Projet: 674-0902-0 — Terrassement, structure de chaussée et pose d'un revêtement souple en enrobé bitumineux sur la Montée St-Simon, dans la ville de Mirabel, comté de Deux-Montagnes, longueur de 2,9 km.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque